

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.146

L'An deux Mille Seize, le 8 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 2 décembre 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 2 décembre 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Didier BESSON représenté par Mme Marie-Noëlle PELTIER
Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. R-L. CHABASSE

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Bernard GIRAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, ÉTABLI PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE, POUR L'ANNÉE 2015

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE :

L'article D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) - Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 - dispose que le Maire doit présenter au Conseil Municipal un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de l'Assainissement des Eaux Usées.

Ce rapport, approuvé le 23 septembre 2016 par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), annexé à la présente, comprend les indicateurs techniques et financiers définis par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Ces principaux indicateurs sont les suivants :

Bilan technique de l'exercice 2015 :

➤ Assainissement collectif :

- 93% des habitations du Pays Royannais sont raccordées au réseau public d'assainissement, soit 76.378 abonnés (1,9 % de plus qu'en 2014).
- Ce réseau est formé par 953 kilomètres de canalisations, dont 713 kilomètres en gravitaire et 240 en refoulement.
- Il est équipé de 393 postes de refoulement, dont 204 télésurveillés et 33 équipés de groupe électrogène.
- Le traitement des eaux usées collectées est effectué par :
 - cinq grandes Stations d'Épuration (STEP) : Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre, Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes ;
 - deux Unités Semi-Collectives : L'Eguille-sur-Seudre et Semussac ;
 - douze Lagunes ;
 - quatre Filtres plantés de roseaux ;
 - un Filtre à sable.
- En 2015, 5.818.814 m³ d'eau ont été épurés par l'ensemble des ouvrages et 5.692.941 m³ ont été facturés aux abonnés (4,7% de plus qu'en 2014).
- 10.936 tonnes de boues ont été produites et valorisées par des épandages, soit 3 111 tonnes de matières sèches (+5 % par rapport à 2014). Les boues sont valorisées par épandage agricole avec 60 agriculteurs associés.
- 8.427 m³ de matières de vidanges issues des dispositifs d'assainissement non collectifs ont été traités par les stations d'épuration de Saint-Georges-de-Didonne et de la Tremblade (baisse de 9% par rapport à 2014).

➤ Assainissement non collectif :

- 5.788 usagers sont concernés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- Redevances :
 - 90 € pour le contrôle des installations neuves.
 - 50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes.

➤ Faits marquants :

- Lancement de l'étude de révision du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de la CARA

- Début des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans la zone ROYAN 2 (rues Ampère, Bel Air et Gaboriau)
- Réutilisation des eaux traitées pour l'arrosage des golfs :
 - Golf à Saint-Palais-sur-Mer : 149.458 m³
 - Golf aux Mathes - La Palmyre : 159.700 m³ (+ Club Med et Commune)

Bilan financier de l'exercice 2015 :

- Le prix public du service de la collecte et du traitement avec abonnement est de 2,1735 € TTC le m³ (au 1^{er} janvier 2015, sur une base de 120 m³ - hors redevance Agence de l'Eau).
- Recettes :
 - Surtaxe assainissement : 6.534.061 €
 - Participation au raccordement à l'égout : 987.175 €
 - Traitement des matières de vidange : 7.180 €
 - Primes pour épuration : 417.123 €
 - Autres : 1.779 €
- Dépenses :
 - Programmation de travaux 2015 : 2.551.000 € HT
 - Programmation de travaux 2016 : 2.166.300 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le rapport annuel de l'exercice 2015,
- Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

- de la communication du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement des Eaux Usées, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2015.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 décembre 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées

Agglomération Royan Atlantique

Exercice 2015



Communauté d'Agglomération Royan Atlantique - 107 avenue de Rochefort - 17201 ROYAN cedex

Tél. : 05.46.22.19.20. / Fax : 05.46.05.60.34. Mail : contact@agglo-royan.fr

www.agglo-royan.fr



Préambule

A) L'Agglomération Royan Atlantique	p 5
B) Le service assainissement	p 6
<u>1) Assainissement Collectif</u>	p 7
<u>A) Généralités</u>	p 7
1- Les missions	p 7
2- Les abonnés	p 7
3- Le réseau et les unités de traitement	p 8
4- Délégation de Service Public	p 8
<u>B) Bilan technique de l'exercice 2015</u>	p 9
1- Nombre d'abonnés	p 9
2- Les abonnés non domestiques	p 10
3- Les réseaux de collecte et de transport	p 10
4- Les ouvrages d'épuration	p 12
5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration	p 46
6- Les faits marquants de l'exercice	p 49
7- Développement durable	p 52
<u>C) Bilan financier</u>	p 53
1- Les modalités de tarification	p 53
2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube	p 53
3- La facture d'eau	p 53
4- Les autres recettes d'exploitation	p 55
5- Synthèse des recettes d'exploitation 2015, la dette	p 55
6- Dégrèvements sur factures suite à des fuites	p 55
<u>D) Indicateurs de performance</u>	p 56
<u>E) Les orientations pour l'avenir</u>	p 57

2) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF p 59

A) Généralités p 59

- 1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ? p 59
- 2- Les missions p 60
- 3- Les habitations en ANC p 60

B) Bilan technique de l'exercice 2015 p 61

- 1- Nombre d'habitations en ANC p 61
- 2- Les contrôles réalisés en 2015 p 62

C) Bilan financier p 67

- 1- La tarification p 67
- 2- Les recettes d'exploitation p 67

D) Indicateurs de performance p 67

E) Les orientations pour l'avenir p 67

C) Communication p 68

D) Synthèse p 70

E) Note d'information Agence de l'Eau Adour Garonne p 72

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

P 41-45

Préambule

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) s'est vue déléguer la compétence Assainissement sur l'ensemble de ses 34 communes à la fois pour l'**Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif**.

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Décret n° 95-635 du 6 mai 1995), le Président est tenu de présenter au Conseil Communautaire un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées « RPQS ». Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information auprès des élus et des usagers.

De plus, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoit la mise en place d'indicateurs de performance qui sont précisés dans l'Arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. Ces indicateurs de performance permettent d'évaluer la qualité du service rendu, ils répondent à une obligation européenne et font partie de la stratégie nationale de développement durable.

Par décret du 29 décembre 2015, le délai de présentation du RPQS a été reporté au 30 septembre (30 juin auparavant).

Les informations présentes dans ce rapport sont tout d'abord la présentation de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et de son service Assainissement, puis un bilan technique et financier de l'exercice 2015 sera dressé, les indicateurs de performance pour cet exercice seront indiqués tout comme les orientations pour l'avenir, suivis de la communication réalisée autour de l'assainissement, et enfin une synthèse permettra de résumer les informations essentielles.

A) L'Agglomération Royan Atlantique (CARA)

L'Agglomération Royan Atlantique se compose de 34 communes : Arces-sur-Gironde, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Corme-Écluse, Cozes, Épargnes, Étaules, Floirac, Grézac, La Tremblade, Le Chay, L'Éguille-sur-Seudre, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Sablonceaux, Saint-Augustin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Romain-de-Benet, Saint-Romain-sur-Gironde, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac, Talmont-sur-Gironde et Vaux-sur-Mer.

(à noter : 3 communes ont rejoint la CARA le 1^{er} janvier 2013 à savoir Corme-Écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet)

Sa population est d'environ 83 000 habitants mais celle-ci passe à plus de 450 000 en période estivale. La plus petite commune compte 57 habitants alors que la ville centre, Royan, dépasse les 18 800 habitants. 9 villes de plus de 3 000 habitants sont présentes sur le territoire.



Le Pays Royannais est un pays d'eau. Ici, les estuaires de La Gironde et de La Seudre rencontrent l'Océan Atlantique. De hautes falaises calcaires, des plages océanes, des marais doux et salés forment un ensemble environnemental complexe et original. Les activités humaines y sont liées à l'eau que ce soit pour la conchyliculture, le tourisme balnéaire, l'agriculture... Tout ceci impose une protection accrue de notre environnement et notamment grâce à un assainissement des eaux usées efficace au service des usagers et de notre patrimoine naturel.

B) Le service assainissement

L'assainissement des eaux usées désigne l'ensemble des moyens permettant la collecte, le transport et le traitement des effluents avant leur rejet dans le milieu naturel.

La sensibilité et la diversité de nos milieux récepteurs nous imposent **des rendements épuratoires performants et des normes plus strictes que celles en vigueur à l'échelle nationale**. De plus, l'accroissement très important de la population en été nécessite **un surdimensionnement des équipements** (certains sont mis en sommeil l'hiver) et l'utilisation de techniques de traitement différentes selon les charges saisonnières de pollution à traiter.

L'assainissement peut être Collectif (AC), dans ce cas les eaux usées d'un hameau, d'une ville... sont collectées, transportées puis dépolluées dans une unité de traitement (Station d'Épuration « STEP », lagune, filtres plantés de roseaux...) avant rejet dans le milieu naturel. Mais il peut être également **Non Collectif (ANC)**, dans ce cas les maisons ne sont pas raccordées à un réseau public d'assainissement et doivent être équipées d'un dispositif d'ANC assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées de l'habitation sur la parcelle.

Le service Assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 34 communes à la fois pour l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.

Il se compose (au 31 décembre 2015) de 10 agents pour assurer l'ensemble de ses missions : 1 ingénieur responsable du service, 2 adjoints, 4 techniciens et 3 assistantes administratives.

Le service assainissement c'est :

- **Près de 3 600 courriers envoyés** et des milliers de contacts téléphoniques avec les usagers, les partenaires, ...

- **Une commission assainissement présidée par Jean-Marc BOUFFARD** qui s'est réunie 3 fois au cours de l'année pour la présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux usées de la CARA pour l'exercice 2014 « RPQS », la présentation du lancement de l'étude Schéma Directeur d'assainissement des eaux usées, déterminer la programmation de travaux 2016 et les tarifs 2016.

- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux « CCSPL »** a été réunie pour présenter le Rapport Annuel du Délégué et le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux usées de la CARA pour l'exercice 2014 « RPQS ».

- **16 délibérations prises par le Conseil Communautaire** en 2015 notamment pour fixer les tarifs 2016, déterminer la programmation de travaux 2016, acquérir des terrains afin d'y implanter des ouvrages, autoriser des passages de canalisations en domaine privé, ...

- **40 marchés notifiés à 14 entreprises pour un montant total de près de 3,1 millions d'€ HT (rappel 2014 : 35 marchés avec 13 entreprises pour 1,8 millions d'€).**

(11 marchés concernant des maîtrises d'œuvre qui ont été attribués à 4 entreprises différentes et **29 marchés concernant des travaux** qui ont été attribués à 10 entreprises différentes).

1) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A) Généralités

76 378 abonnés au service assainissement collectif
93 % des habitations

1- Les missions

Les missions de ce service sont :

- assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées,
- élaborer et suivre les programmations annuelles de travaux (extensions et réhabilitations du réseau, construction de nouveaux équipements...),
- l'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme :

- **594 Permis de Construire, 28 Permis d'Aménager, 16 Déclarations Préalables en 2015** (Total 638) (468 en 2014 soit une hausse 36 %) notamment 97 à Royan, 42 à Les Mathes, 3 à Grézac, ...

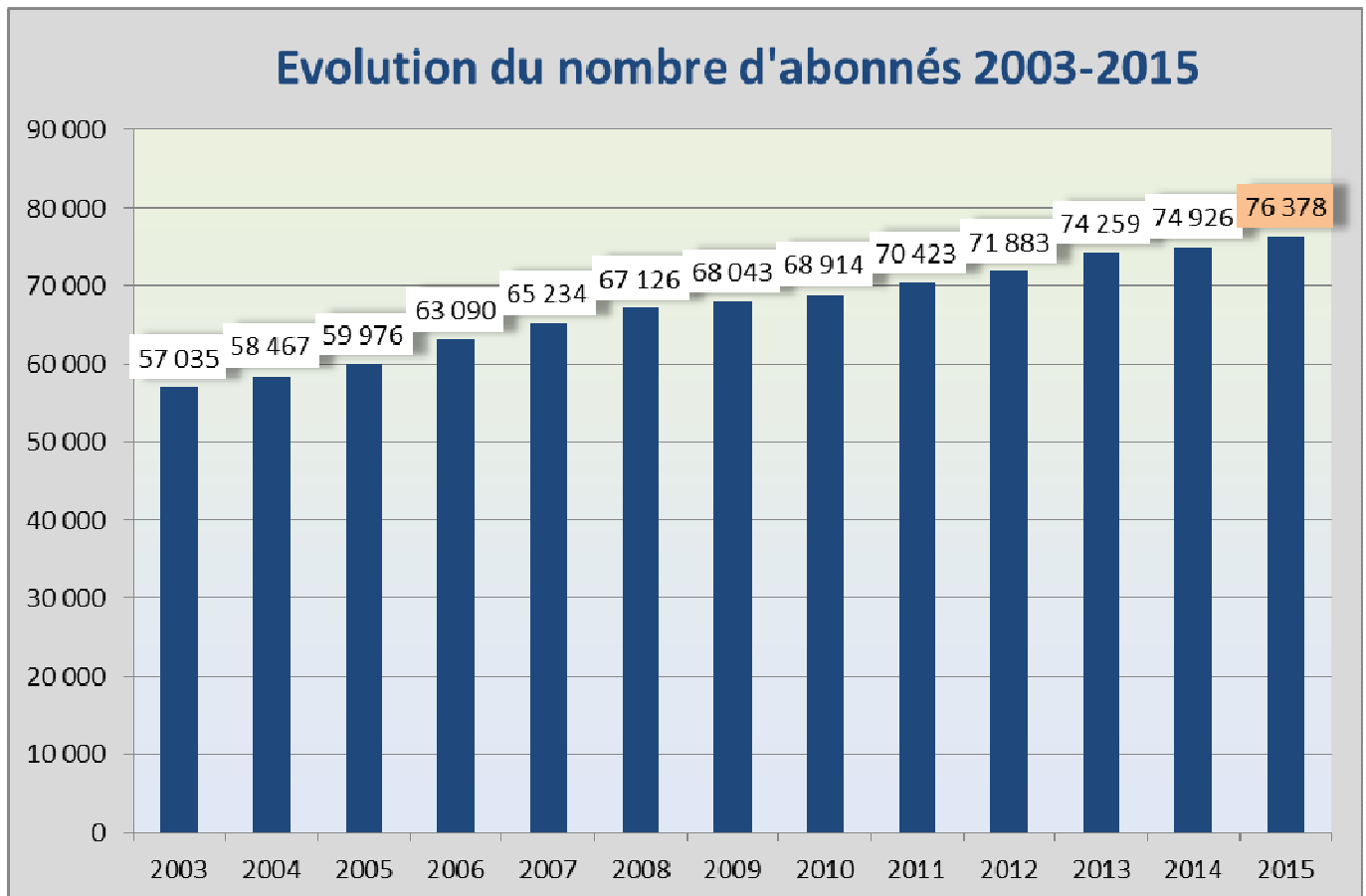
- **300 demandes de Certificat d'Urbanisme en 2014** (365 en 2014 soit une baisse de 18 %) notamment 34 à Arvert, 32 à Saujon, 28 à Médis, 26 à Saint-Sulpice-de-Royan, 1 à Boutenac-Touvent,...

- ...

2- Les abonnés

93 % des habitations du Pays Royannais bénéficient de ce service soit **76 378 abonnés** au 31 décembre 2015 (1 452 abonnés de plus qu'en 2014 soit 1,9 % de hausse).

Evolution du nombre d'abonnés 2003-2015



3- Le réseau et les unités de traitement

★ Le réseau

Le réseau est principalement organisé en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par 953 km de canalisations (713 km en gravitaire et 240 km en refoulement) et est équipé de 393 postes de refoulement dont 204 sont télésurveillés. Il est de type séparatif ce qui signifie que les eaux pluviales n'y sont pas admises.

★ Les unités de traitement

Le traitement des eaux usées est assuré par :

- 5 grandes stations d'épuration « STEP » :

Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre (fonctionnement exclusivement estival), Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes.

- 2 stations d'assainissement semi-collectives à L'Éguille-sur-Seudre/Les Métairies et Semussac/Puyrenaud.

- 12 lagunes à Arces-sur-Gironde, Barzan/Bourg, Barzan/Plage, Brie-sous-Mortagne/Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes/Les Bretons, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet (lagune aérée) et Talmont-sur-Gironde.

- 4 Filtres plantés de roseaux sont présents à Floirac/Fiolle, Floirac/Mageloup, Sablonceaux/Saint André et Sablonceaux/Toulon-Chez Chailloux.

- 1 Filtre à sable assure le traitement à Sablonceaux/Le Pont.

La capacité épuratoire de l'ensemble des équipements est de 326 755 Équivalents Habitants (EH).

5 STEP, 2 unités semi-collectives, 12 lagunes,
4 Filtres plantés de roseaux et 1 Filtre à sable

Capacité Epuratoire totale : 326 755 Équivalents Habitants

4- Délégation de Service Public

La gestion des réseaux et des unités de traitement a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan (CER). L'agglomération reste propriétaire des ouvrages.

Le contrat d'affermage a été signé, après mise en concurrence, entre la CER et la CARA et a pris effet le 19 août 2006 pour une durée de 12 ans. Il prendra donc fin le 18 août 2018.

Un avenant n°1 a été signé le 28 décembre 2012.

Compagnie des Eaux de Royan

13 rue Paul-Émile Victor

17640 VAUX-SUR-MER

Tél. : 05.81.31.85.01.

Urgence 24H/24 : 05.81.91.35.02.

www.saur.com

B) Bilan technique de l'exercice 2015

1- Nombre d'abonnés

76 378 abonnés
5 692 941 m³ facturés

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable.

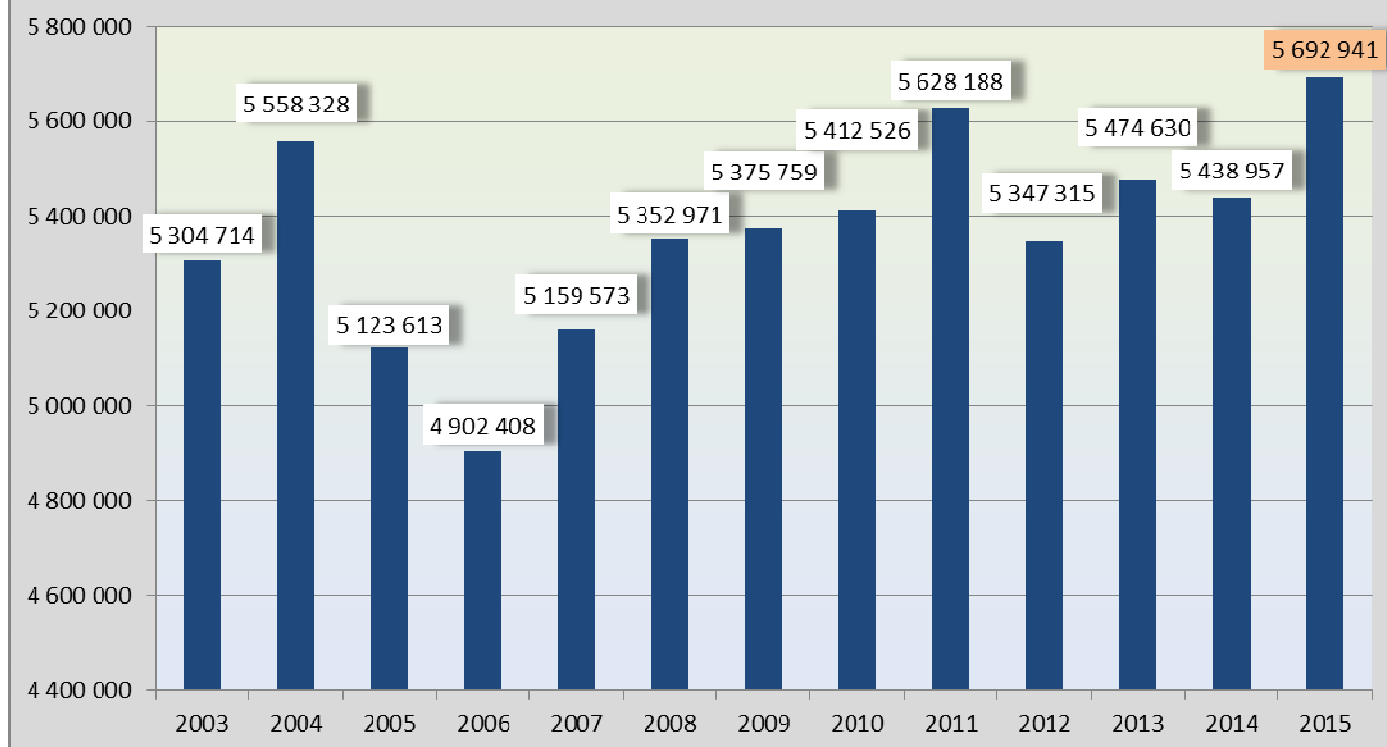
Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (au 31 décembre 2015) :

Communes	Nombre d'habitants (population totale)	Nombre total d'abonnés assainissement (AC + ANC)	Nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement	Taux d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	725	457	193	42,2
ARVERT	3 409	2 310	2 162	93,6
BARZAN	473	361	250	69,3
BOUTENAC-TOUVENT	221	146	99	67,8
BREUILLET	2 761	1 818	1 619	89,1
BRIE-SOUS-MORTAGNE	236	163	142	87,1
CHAILLEVETTE	1 518	973	936	96,2
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	586	481	199	41,4
CORME-ÉCLUSE	1 104	489	0	0,0
COZES	2 099	1 344	1 046	77,8
ÉPARGNES	854	471	99	21,0
ÉTAULES	2 419	1 543	1 509	97,8
FLOIRAC	318	208	87	41,8
GRÉZAC	914	495	201	40,6
LA TREMBLADE	4 878	5 432	5 276	97,1
LE CHAY	774	390	262	67,2
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	911	546	540	98,9
LES MATHES	1 847	4 781	4 548	95,1
MÉDIS	2 897	1 644	1 384	84,2
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 084	3 594	3 175	88,3
MORNAC-SUR-SEUDRE	854	584	568	97,3
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 008	784	595	75,9
ROYAN	18 837	21 749	21 721	99,9
SABLONCEAUX	1 374	657	332	50,5
SAINT-AUGUSTIN	1 335	1 021	966	94,6
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 188	8 251	8 179	99,1
SAINT-PALAIS-SUR-MER	4 059	6 540	6 496	99,3
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 713	778	178	22,9
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	61	38	0	0,0
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 090	1 697	1 611	94,9
SAUJON	7 270	4 645	4 495	96,8
SEMUSSAC	2 240	1 359	1 128	83,0
TALMONT-SUR-GIRONDE	105	153	138	90,2
VAUX-SUR-MER	3 931	6 264	6 244	99,7
TOTAL CARA	83 093	82 166	76 378	93,0

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 692 941 m³ (rappel : le volume facturé en 2014 était de 5 438 957 m³, soit une hausse de 4,7 %).

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 74,5 m³ pour l'année 2015 (hausse de 2,6 % par rapport à 2014).

Evolution des volumes facturés 2003-2015 (en m³)



2- Les abonnés non domestiques

Les usagers non domestiques présents sur le territoire de l'Agglomération sont principalement des campings, des magasins. Il y a très peu d'usines raccordées au réseau public d'assainissement. Les eaux usées rejetées dans le réseau sont donc essentiellement de type domestique.

Il y a 9 conventions spéciales de déversement signées avec :

- à Royan : Clean Star Pressing, l'Hôpital de Royan, SODISROY (Leclerc) et VÉOLIA,
- à Saint-Sulpice-de-Royan : SCA SYNTEANE et SOROVISA,
- à Saujon : la Société PENEAU et Les Thermes,
- à La Tremblade : VINAIGRES FUCH SAS.

**953 km de réseau sur
32 communes desservies**

3- Les réseaux de collecte et de transport

32 communes de l'Agglomération disposent actuellement d'un réseau public d'assainissement.

Les réseaux sont essentiellement organisés en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement.

Les réseaux sont de type séparatif. Ils permettent la collecte et le transport des eaux usées jusqu'aux unités de traitement.

Les réseaux sont régulièrement entretenus (curages...) et vérifiés (passages caméra, tests à la fumée...) afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon état. Si besoin des travaux sont réalisés : réparations ponctuelles, réhabilitation complète de tout un tronçon, reprise des tampons des regards de visite...

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les réhabilitations importantes sont décidées chaque année, après examen en commission, par le Conseil Communautaire.

La même démarche est suivie pour les extensions de réseau. Les besoins exprimés par les communes sont étudiés d'un point de vue technique et financier. Les demandes sont ensuite présentées en commission puis la décision est définitivement prise lors d'un Conseil Communautaire (programmation de travaux pour l'année suivante).

Il y a :

- **5 bassins enterrés de stockage** en cas de surverse du réseau (ex : bache de Pontailac).
- **393 postes de refoulement** dont 1204 sont télésurveillés afin de suivre en continu leur fonctionnement et pouvoir réagir en temps réel en cas d'incident.



Postes de refoulement « Club-Med » aux Mathes et du « Rhâ » à Saint-Palais-sur-Mer.



- **33 postes de refoulement sont équipés d'un groupe électrogène** afin d'assurer un fonctionnement continu des postes les plus importants en cas de coupure EDF.

5 bassins de stockage
393 postes de refoulement
36 unités de lutte contre les odeurs



- **36 unités de lutte contre les odeurs** sont présentes sur le réseau. Le traitement se fait par injection dans les canalisations d'oxygène pur ou d'air comprimé, de sels ferriques ou par traitement physico-chimique, par filtre biologique ou sur charbon actif.

4- Les ouvrages d'épuration

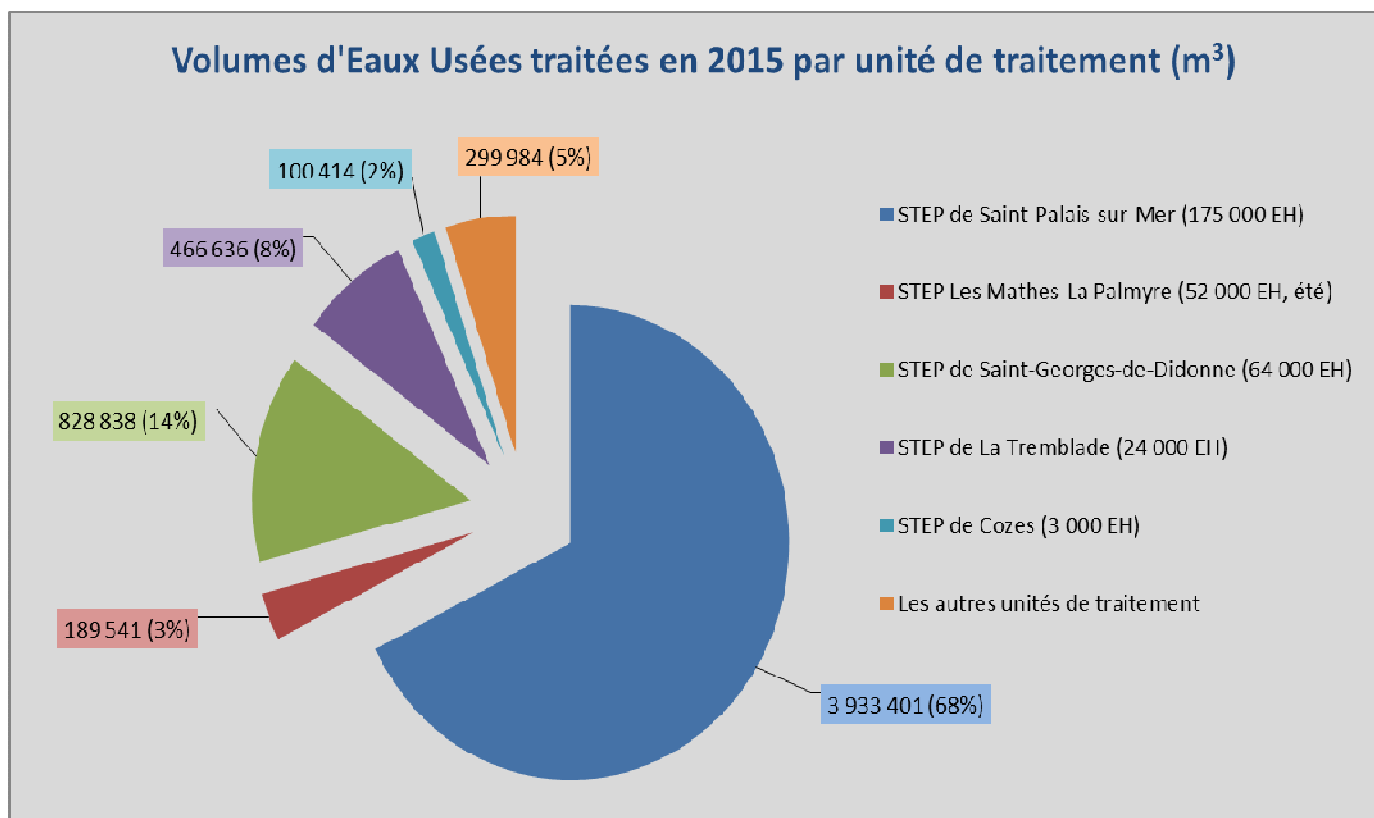
Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

- 5 Stations d'Épuration (STEP),
- 2 unités de traitement semi-collectives,
- 12 lagunes,
- 4 Filtres plantés de roseaux,
- 1 Filtre à sable.

5 818 814 m³ traités
sur l'ensemble des ouvrages

La capacité épuratoire de l'ensemble des ouvrages est de 326 755 Équivalents Habitants.

5,8 millions de m³ d'eaux usées ont été traités sur l'année 2015.



★ Descriptif :

Elle est située chemin du Peux-Blanc, aux environs du lieu-dit « La Citerne ».

Elle a été **créée en 1976**, avec la mise en service des tranches 1 et 2 (100 000 EH) en 1977, puis la tranche 3 en 1983 (45 000 EH) et enfin la tranche 4 en 1990 (30 000 EH).

14 communes sont raccordées sur cet ouvrage (Arvert, Breuillet, Chaillevette, L'Éguille-sur-Seudre, Étaules, Les Mathes, Mornac-sur-Seudre, Médis, Royan, Saint-Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon et Vaux-sur-Mer).

97,7 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement (54 799 abonnés).

Capacité nominale de 175 000 Équivalents Habitants soit 25 100 m³/j et 10 300 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011.

★ Traitement :



STEP SAINT-PALAIS-SUR-MER
175 000 EH ; 14 communes
3 933 401 m³ traités en 2015

★ **Tranches 1 et 2 : boues activées** (moyenne charge) **précédées d'un traitement physico-chimique l'été** (100 000 EH).

★ **Tranches 3 et 4 : traitement physico-chimique** associé à un traitement biologique par cultures fixées (75 000 EH).

★ Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.

↳ Rejet à marée descendante au « Puits de l'Auture ».

Réutilisation d'une partie des eaux traitées après désinfection complémentaire pour l'arrosage des golfs de Royan à Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes/La Palmyre.

↳ Laboratoire d'analyses pour le contrôle avant rejet des eaux traitées de toutes les STEP.

↳ Unités de traitement et de compostage des boues.

↳ Unités de traitement des graisses, de lavage des sables et des produits de curage des réseaux d'assainissement.

↳ 3 unités de désodorisation.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs réductrices (mg/L)
DBO ₅	25	8	50 (1)
DCO	125	13	250 (1)
MES	30	13	85 (1)
NTK	30 (2)	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs réductrices.

(2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale	Valeurs réductrices
E. Coli (u/100 mL)	1 000 (1)	20 000
Entérocoques (u/100 mL)	1 000 (1)	4 000
Entérovirus (pfu/10 L) (2)	0	

(1) La concentration maximale devra être respectée dans 90 % des cas au moins, sans que la valeur réductrice ne soit jamais dépassée.

(2) pfu : partie formant unité.

* Bilan 2015 :

Il y a eu **3 933 401 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (4 418 838 m³ en 2014 soit une baisse de 11 %). Soit une moyenne journalière de 10 776 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	224,98	374
DCO	654,91	886
MES	452,58	720
NTK	76,60	92,80
Pt	10,36	14,20

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NtK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	10,67	41,76	19,04	25,53	5,00

La STEP est déclarée CONFORME pour l'année 2015 (pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques).

Les eaux traitées rejetées respectent les normes de l'arrêté préfectoral.

STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

★ Descriptif

Elle est située au 281 avenue du 107^{ème} régiment d'infanterie au lieu-dit « La Casse à Thion ».

Elle a été **créée en 1976** (21 000 EH) puis agrandie en 1980 (42 000 EH). Un bassin tampon a été mis en place en 1992 et enfin un agrandissement a eu lieu en 2000 (64 000 EH).

3 communes sont raccordées sur cet ouvrage : Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne et Semussac.

94,5 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement (12 482 abonnés).

Capacité nominale de 64 000 Équivalents Habitants soit 9 600 m³/j et 3 840 Kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 28 mai 1999 portant modification des arrêtés du 19 octobre 1998 et du 30 novembre 1998.

★ Traitement



STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
64 000 EH ; 3 communes
828 838 m³ traités en 2015



★ **Boues activées en aération prolongée précédées d'un traitement physico-chimique l'été.**

★ Filtration et désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.

↳ Rejet dans le marais de « Chenaumoine ».

↳ Unité de traitement des boues.

↳ Unité de dépotage des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif (réception possible 7j/7 et 24h/24 par badge).

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)		Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)		Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhitoires (mg/L)
	hiver	été	hiver	été		
DBO ₅	25 (1)	25 (1)	80 (1)	80 (1)	3	50 (2)
DCO	90 (1)	90 (1)	75 (1)	75 (1)	5	250 (2)
MES	10 (1)	20 (1)	90 (1)	90 (1)	5	85 (2)
NTK	15 (1)	15 (1)	90 (1)	70 (1)		
Pt	10 (1)	10 (1)	60 (1)	80 (1)		

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhitoires.

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL) (1)	100
Coliformes fécaux (ufc/100mL) (1)	1 000
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000
Entérovirus (u/10 L)	0
Salmonelles (ufc/L)	0
Helminthes (œuf viable et pathogène/L)	1

(1) au choix entre les 2 paramètres.

★ Bilan 2015 :

Il y a eu **828 838 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (959 765 m³ en 2014 soit une baisse de 14 %).
Soit une moyenne journalière de 2 271 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	254,09	356
DCO	786,05	1 142
MES	442,21	700
NTK	91,00	102
Pt	10,95	12,30

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	3,00	30,00	8,72	3,56	2,38
Rendement moyen % (en charge)	98,6	95,7	97,7	95,7	77,1

La STEP est déclarée CONFORME pour l'année 2015 (pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques).

Les eaux traitées rejetées respectent les normes de l'arrêté préfectoral.

★ Descriptif

Elle se situe chemin de la volière au lieu-dit « Les brandes ».

Elle a été créée en 1966 puis modifiée en 1976 (16 000 EH). Il y a eu la création d'un bassin à marée en 1979 puis un agrandissement en 2000 (24 000 EH).

Seule la commune de LA TREMBLADE est raccordée sur cette STEP.

97,1 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement (5 276 abonnés).

Capacité nominale de 24 000 Équivalents Habitants soit 3 600 m³/j et 1 440 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 17 février 1998.

★ Traitement



STEP LA TREMBLADE
24 000 EH
466 636 m³ traités en 2015

★ **Boues activées en aération prolongée précédées d'une décantation primaire l'été.**

★ Filtration et désinfection par chloration dans un canal de contact.

↳ Rejet à marée descendante dans « l'estuaire de la Seudre » sous le pont reliant La Tremblade à Marennes.

↳ Unité de traitement des boues.

↳ Unité de traitement des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif.

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO ₅	15 (1)	97 (1)	2	50 (2)
DCO	50 (1)	95 (1)	2	250 (2)
MES	15 (1)	98 (1)	2	85 (2)

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5.

La température doit être inférieure à 25° C.

La concentration en chlore résiduel en sortie du bassin à marée ne doit pas dépasser 0,8 mg/L sur 24h.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (<i>ufc/100 mL</i>)	1 000
Streptocoques fécaux (<i>ufc/100 mL</i>)	1 000

* Bilan 2015 :

Il y a eu **466 636 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (557 772 m³ en 2014 soit une baisse de 16 %).
Soit une moyenne journalière de 1 278 m³.

Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	336,93	483
DCO	844,38	1 203
MES	469,94	970
NTK	102,75	154
Pt	12,94	24,80

Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	4,33	30,31	9,94	7,82	2,72
Rendement moyen % (en charge)	98,7	96,3	97,8	92,7	75,9

La STEP est déclarée CONFORME pour l'année 2015 (pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques).

Les eaux traitées rejetées respectent les normes de l'arrêté préfectoral.

STEP COZES

★ Descriptif

Elle est située route de Saintes.

Elle a été créée en 1975 pour 1 400 EH puis a été refaite en 2011 avec augmentation de la capacité épuratoire (3 000 EH).

Seule la commune de Cozes est raccordée sur cette STEP (1 046 abonnés).

Capacité nominale de 3 000 Équivalents Habitants soit 450 m³/j et 180 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de fin d'instruction de déclaration préfectorale du 21 mai 2008.

★ Traitement



- ★ **Boues activées en aération prolongée.**
- ★ Désinfection des eaux traitées avant rejet.

↳ Unité de traitement des boues.

↳ Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « la Cozillonne ».

STEP COZES
3 000 EH
100 414 m³ traités en 2015

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	20
DCO	90
MES	35
NGL (azote global)	10
Pt	2

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000

* Bilan 2015 :

Il y a eu **100 414 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (119 124 m³ en 2014 soit une baisse de 16 %).
Soit une moyenne journalière de 275 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	219,75	341
DCO	662,08	1 142
MES	334,75	520
NGL (azote global)	74,60	102
Pt	9,79	14,40

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	3,25	30,00	9,42	4,43	0,72
Rendement moyen % (en charge)	98,6	95,3	97,3	92,8	93,0

La STEP est déclarée CONFORME pour l'année 2015 (pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques).

Les eaux traitées rejetées respectent les normes de l'arrêté préfectoral.

STEP LES MATHES-LA PALMYRE
52 000 EH (fonctionnement estival)
189 541 m³ traités en 2015

* Descriptif :

Elle est située 8 allée du carré d'As, à côté de l'hippodrome à la Palmyre.
Elle a été mise en service en juillet 2008.

Capacité nominale de 52 000 Équivalents Habitants, soit 6 500 m³/j.

Son **fonctionnement est exclusivement estival** afin de faire face au pic de fréquentation touristique de la commune et ainsi délester la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER.

Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011.

* Traitement



* **Après un prétraitement les eaux usées sont traitées par des biofiltres.** Tous les ouvrages sont situés à l'intérieur d'un bâtiment et une désodorisation est effectuée afin de ne provoquer aucune gêne pour le voisinage.

- * Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.
- * Traitement des boues par tables d'égouttage et filtres-presses.

* Bilan 2015 :

Il y a eu **189 541 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (265 622 m³ en 2014 soit une baisse de 29 %).
Il est à noter que la station a été mise en service plus tardivement en 2015 que les années précédentes (le 15 juillet).

↳ Le rejet des eaux traitées est fait avec celui de la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER, après passage dans des bassins à marée, les eaux traitées sont évacuées au « Puits de l'Auture ». Les résultats d'analyses sont ceux du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer/Les Mathes.

★ Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Puyrenaud » à SEMUSSAC.

Elle a été créée en 1996 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu-dit « Trignac-La Vallade ».

Capacité nominale de 350 Équivalents Habitants soit 52,5 m³/j et 20,2 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 décembre 1996.

★ Traitement

★ Après un prétraitement et une décantation primaire, **les eaux sont traitées par lits bactériens de type Bioclère**. Les eaux traitées subissent un traitement tertiaire par filtration sur sable et chloration.

↳ Rejet des eaux traitées dans un fossé aboutissant au marais de « Chenaumoine ».



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125
MES	35
NTK	40

La bactériologie :

Streptocoques fécaux < 1 000 UFC / 100 mL.

Le pH doit être compris entre 5,5 et 8,5.

★ Bilan 2015 :

Il y a eu **27 856 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (29 400 m³ en 2014 soit une baisse de 5 %). Soit une moyenne journalière de 76 m³.

STEP PUYRENAUD
350 EH
27 856 m³ traités en 2015

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	387,75	505
DCO	1 005,25	1 182
MES	592,50	840
NTK	124,75	160
Pt	15,42	20,10

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	113	388	142,50	83,50	11,63
Rendement moyen % (en charge)	72,5	64,6	78,3	35,9	31,0

STEP LES MÉTAIRIES

25 EH

962 m³ traités en 2015

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les Métaïries » à L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE.

Elle a été créée en 2002 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues de ce hameau.

Capacité nominale de 25 Équivalents Habitants, soit 4 m³/j et 1,5 kg DBO₅/j.

Vu sa capacité, elle n'entre pas dans le cadre des autorisations. Elle est régie par l'arrêté ministériel du 22 juin 2007.

* Traitement

* Après un **prétraitement par une fosse toutes eaux**, les **effluents sont traités par un filtre à sable** (3 compartiments en fonctionnement alterné).

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)
DBO ₅	35	60
DCO		60
MES		50

* Bilan 2015 :

Il y a eu **962 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (950 m³ en 2014 soit une hausse de 1 %).
Soit une moyenne journalière de 3 m³

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	324
DCO	915
MES	230
NTK	89
Pt	12,90

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

Le jour du prélèvement il n'y avait pas de rejet d'eaux traitées ce qui n'a pas permis de faire d'analyse en sortie du dispositif de traitement.

LAGUNE ARCES-SUR-GIRONDE

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Près du Breuil ».

Elle a été **créée en 1993** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du Bourg.

Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 25 juin 1993.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet dans le ruisseau « Le Godard ».

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	30
DCO	90
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : Coliformes fécaux < 1 000 UFC/100 mL

* Bilan 2015 :

Il y a eu **18 320 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (18 230 m³ en 2014 soit une hausse de 0,5 %).
Soit une moyenne journalière de 50 m³

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	407
DCO	1 220
MES	630
NTK	110
Pt	14,30

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	20	70	8	38	5,85
Rendement (%)	93,4	92,3	98,3	53,9	45,5

1 analyse prévue et réalisée.

Bactériologie : 1 dépassement de normes pour la bactériologie.

LAGUNE ARCES-SUR-GIRONDE

500 EH

18 320 m³ traités en 2015



LAGUNE BARZAN/BOURG

LAGUNE BARZAN/BOURG
500 EH
17 568 m³ traités en 2015

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « la Providence ».

Elle a été créée en 2007 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg et des hameaux « Les Monards », « Chez Garnier » et « Chez Grenon ».

Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 65 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 9 novembre 2005.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet dans le ruisseau « Le Désir ».

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DCO	125
MES	150

Rendement minimum de 60 % sur l'azote total et le phosphore.

Bactériologie : E. COLI < 1 000 UFC/100 mL

* Bilan 2015 :

Il y a eu **17 568 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (18 250 m³ en 2014 soit une baisse de 4 %).
Soit une moyenne journalière de 48 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	180
DCO	528
MES	280
NTK	70
Pt	8,28

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	20	79	13	13	6,33
Rendement (%)	94,3	92,4	97,6	90,6	61,1

1 analyse prévue et réalisée

Bactériologie : Aucun dépassement de normes pour la bactériologie.



LAGUNE BARZAN/PLAGE

LAGUNE BARZAN/PLAGE
500 EH
20 999 m³ traités en 2015

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Barzan-Plage ».

Elle a été créée en 1987 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau de « Barzan-Plage ».

Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est régie par l'arrêté ministériel du 22 juin 2007.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet au fossé.

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Rendement moyen journalier %
DCO	60

* Bilan 2015 :

Il y a eu **20 999 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (21 860 m³ en 2014 soit une baisse de 4 %).
 Soit une moyenne journalière de 58 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	210
DCO	644
MES	360
NTK	55
Pt	7,87

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	1	33	8	12	2,15
Rendement (%)	99,7	96,6	98,5	85,5	81,8

1 analyse prévue et réalisée

LAGUNE BRIE/BOUTENAC
700 EH
22 860 m³ traités en 2015

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Le Quartier de la Corne » à BRIE-SOUS-MORTAGNE.

Elle a été **mise en service en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg de Brie-sous-Mortagne et du hameau de « Touvent ».

Capacité nominale de 700 Équivalents Habitants, soit 105 m³/j et 42 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 décembre 2003.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125
MES	150

* Bilan 2015 :

Il y a eu **22 860 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (23 560 m³ en 2014 soit une baisse de 3 %).
 Soit une moyenne journalière de 63 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	413
DCO	1 273
MES	416
NTK	120
Pt	11,40

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	11	88	20	5	4,17
Rendement (%)	98,2	95,3	96,8	97,2	75,4

1 analyse prévue et réalisée.

LAGUNE CHENAC-SAINTE-SEURIN-D'UZET

LAGUNE CHENAC-SAINTE-SEURIN-D'UZET
600 EH
19 863 m³ traités en 2015

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les prés de la rivière ».

Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues des bourgs de CHENAC et de SAINT-SEURIN-D'UZET.

Capacité nominale de 600 Équivalents Habitants soit 72 m³/j et 36 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 5 novembre 2003.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Infiltration des eaux traitées dans une roselière + trop plein au fossé.

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25 (sur échantillon filtré)
DCO	125 (sur échantillon filtré)
MES	150

* Bilan 2015 :

Il y a eu **19 863 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (20 884 m³ en 2014 soit une baisse de 5 %).
Soit une moyenne journalière de 54 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	186
DCO	599
MES	230
NTK	90
Pt	9,97

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	12	144	20	10	2,77
Rendement (%)	99,2	97,1	99	98,7	96,7

1 analyse prévue et réalisée.

LAGUNE COZES/LES BRETONS

LAGUNE COZES – LES BRETONS
50 EH

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les Bretons » à COZES.

Elle a été **créée en 1983** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu-dit « Les Bretons ».

Capacité nominale de 50 Équivalents Habitants, soit 7,5 m³/j et 3 kg BDBO₅/j.

Vu sa capacité, elle n'entre pas dans le cadre des autorisations. Elle est régie par l'arrêté ministériel du 22 juin 2007.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)
DBO ₅	35	60
DCO		60
MES		50

* Bilan 2015 :

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	350
DCO	860
MES	520
NTK	98
Pt	12,90

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	10	52	12	43	6,8
Rendement (%)	97,1	94,0	97,7	56,1	47,3

1 analyse prévue et réalisée.

LAGUNE ÉPARGNES
250 EH
7 869 m³ traités en 2015

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Le Maine Suchard ».

Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg.

Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants, soit 38 m³/j et 15 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 octobre 2002.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées en été,
 dans 2 bassins (2* 3 020 m²).



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25 (sur échantillon filtré)
DCO	125 (sur échantillon filtré)
MES	150

* Bilan 2015 :

Il y a eu **7 869 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (8 323 m³ en 2014 soit une baisse de 5 %).
 Soit une moyenne journalière de 22 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	257
DCO	1 107
MES	600
NTK	115
Pt	14,80

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

Le jour du prélèvement il n'y avait pas de rejet d'eaux traitées ce qui n'a pas permis de faire d'analyse en sortie de lagune.

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC/FIOLLE

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC/FIOLLE

450 EH

* Descriptif

Ils sont situés au lieu-dit « Fiolle ».

Ils ont été **créés en 2014** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Fiolle » et du village intergénérationnel à FLOIRAC.

Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants, soit 67,5 m³/j et 27 kg DBO₅/j.

Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 23 septembre 2013 et par la fiche technique du 13 novembre 2013.

* Traitement

* **Traitement par Filtres plantés de roseaux** (2 bassins plantés de 10 filtres à roseaux pour un total de 900 m²).

↳ Infiltration des eaux traitées dans des noues.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	90
MES	30
NtK	20

* Bilan 2015 :

Pas de bilan réalisé en 2015 sur cette installation.

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC/MAGELOUP

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC/MAGELOUP

240 EH

595 m³ traités en 2015

* Descriptif

Ils sont situés au lieu-dit « Mageloup ».

Ils ont été **créés en 2013** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Mageloup » à FLOIRAC.

Capacité nominale de 240 Équivalents Habitants, soit 36 m³/j et 14,4 kg DBO₅/j.

Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 17 février 2011 et par la fiche technique du 14 mars 2011 modifiée le 24 septembre 2012.

* Traitement

* **Traitement par Filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 2 bassins de 160 m² chacun suivi d'un 2^{ème} étage avec 2 bassins de 160 m² chacun).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins (2*700 m²) avec trop plein au fossé.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	90
MES	30
NtK	20

* Bilan 2015 :

Il y a eu **595 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (580 m³ en 2014 soit une hausse de 3 %). Soit une moyenne journalière de 2 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	302
DCO	960
MES	420
NTK	110
Pt	12,2

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	11	48	16	17	5,04
Rendement (%)	97,4	96,4	97,3	88,9	70,2

LAGUNE GRÉZAC

LAGUNE GRÉZAC
500 EH
16 890 m³ traités en 2015

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Sous les Bois ».

Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.

Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 65 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 avril 2006.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel**

(3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration (2 * 300 m²).



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125

* Bilan 2015 :

Il y a eu **16 890 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (17 530 m³ en 2014 soit une baisse de 4 %).
 Soit une moyenne journalière de 46 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24h)
DBO ₅	253,5	278
DCO	677	699
MES	345	410
NTK	97,5	100
Pt	9,22	10,40

2 analyses prévues et réalisées.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	23	113,5	20	14	5,92
Rendement (%)	95,3	91,2	97,1	91,0	66,8

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Pièces de l'Etang ».

Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.

Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 25 septembre 2000.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel**
 (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans
 2 bassins d'infiltration (2 * 410 m²).

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	35

Ou 60 % de rendement sur la DBO₅ et la DCO.

* Bilan 2015 :

Il y a eu **17 256 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (16 875 m³ 2014 soit une baisse de 2 %).
 Soit une moyenne journalière de 47 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	250
DCO	999
MES	520
NTK	126
Pt	13,7

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	16	65	16	22	2,99
Rendement (% sur 24 h)	95,3	95,3	97,8	87,3	84,1

1 analyse prévue et réalisée.



LAGUNE MORTAGNE-SUR-GIRONDE

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les Mottes ».

Elle a été créée en 1987 afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.

Capacité nominale de 1 500 Équivalents Habitants, soit 225 m³/j et 90 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 15 juillet 1987.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

Mise en place en test d'une aération dans le 1^{er} bassin au 2^{ème} trimestre 2015.

↳ Rejet des eaux traitées dans les canaux rejoignant la Gironde.

LAGUNE MORTAGNE-SUR-GIRONDE

1 500 EH

47 856 m³ traités en 2015



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h) après filtration
DBO ₅	30
DCO	90
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : Coliformes totaux < 100 UFC/100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 28°C.

* Bilan 2015 :

Il y a eu **47 856 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (49 180 m³ en 2014 soit une baisse de 3 %).
Soit une moyenne journalière de 131 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	368,5	452
DCO	983	1 110
MES	475	600
NTK	102,5	115
Pt	12,15	13,90

2 Analyses réalisées.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	29	100,5	28	10	5,99
Rendement (%)	92,7	91,2	95,5	89,0	53,8

Bactériologie : 2 analyses hors norme pour les Coliformes Totaux.

FILTRE À SABLE SABLONCEAUX/LE PONT

* Descriptif

Il est situé au lieu-dit « Le Pont ».

Il a été créé en 2005 afin d'assurer le traitement des eaux usées du hameau « Le Pont » à SABLONCEAUX.

Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants, soit 38 m³/j et 16,8 kg DBO₅/j.

Il est autorisé par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002.

* Traitement

* **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m³.

* **Traitement par Filtre à sable** (4 compartiments).

↳ Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « Le Sablonceaux ».



FILTRE À SABLE SABLONCEAUX/LE PONT
280 EH
12 950 m³ traités en 2015

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs Rédhibitoires (mg/L)
DBO ₅	35	50
DCO	125	150
MES	30	45
NGL	40	55

* Bilan 2015 :

Il y a eu **12 950 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (13 450 m³ en 2014 soit une baisse de 4 %).
 Soit une moyenne journalière de 35 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	310
DCO	810
MES	400
NGL	75
Pt	9,8

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	6	30	16	31,5	4,9
Rendement (%)	99,0	98,1	98,0	78,7	74,7

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX/SAINT-ANDRÉ

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX/SAINT-ANDRÉ

340 EH

8 560 m³ traités en 2015

* Descriptif

Ils sont situés au lieu-dit « Champs de l'aire ».

Ils ont été **créés en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg de SABLONCEAUX.

Capacité nominale de 340 Équivalents Habitants, soit 51 m³/j et 20 kg DBO₅/j.

Ils sont régis par l'arrêté ministériel du 22 juin 2007.

* Traitement

* **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m³.

* **Traitement par Filtres plantés de roseaux**
(1 étage composé de 4 bassins).

↳ Infiltration des eaux traitées dans des tranchées.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)		Rendement Épuratoire (%)
DBO ₅	35	ou	60
DCO			60
MES			50

* Bilan 2015 :

Il y a eu **8 560 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (8 950 m³ en 2014 soit une baisse de 4 %).
Soit une moyenne journalière de 23 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	390
DCO	910
MES	600
NTK	99
Pt	13,20

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	30	110	26	8	5,2
Rendement (%)	98,8	98,2	99,3	98,8	94,0

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX/TOULON-CHEZ CHAILLOUX

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX /TOULON-CHEZ CHAILLOUX

450 EH

18 230 m³ traités en 2015

* Descriptif

Ils sont situés au lieu-dit « La maisonnette ».

Ils ont été **créés en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées des hameaux de « Toulon » et de « Chez Chailloux » à SABLONCEAUX.

Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants, soit 68 m³/j et 27 kg DBO₅/j.

Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002..

* Traitement

* **Traitement par Filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 3 bassins suivi d'un 2^{ème} étage de 4 bassins).

↳ Infiltration des eaux traitées par des tranchées.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs Réduites (mg/L)
DBO ₅	35	50
DCO	125	150
MES	30	45
NGL	40	55

* Bilan 2015 :

Il y a eu **18 230 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (18 975 m³ en 2014 soit une baisse de 4 %).
Soit une moyenne journalière de 50 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	347
DCO	1 030
MES	650
NGL	98
Pt	14,30

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	24	73	22	37	6,83
Rendement (%)	94,3	94,2	97,2	69,1	60,9

LAGUNE AÉRÉE SAINT-ROMAIN-DE-BENET

* Descriptif

LAGUNE AÉRÉE SAINT-ROMAIN-DE-BENET
550 EH
28 230 m³ traités en 2015

Elle est située au lieu-dit « Le Poteau ».

Elle a été **créée en 1994** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau de « Griffarin ».

Capacité nominale de 550 Équivalents Habitants, soit 83 m³/j et 33 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 7 décembre 1998.

* Traitement

* **Traitement par lagunage aéré** (3 bassins en série avec aération du 1^{er} bassin).

↳ Rejet des eaux traitées dans le ruisseau au lieu-dit « Les mottes du pontet ».

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 2h)
DBO ₅	40
DCO	120
MES	30
NTK	15

* Bilan 2015 :

Il y a eu **28 230 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (28 487 m³ en 2014 soit une baisse de 1 %). Soit une moyenne journalière de 77 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	272,50	355
DCO	841,5	963
MES	420	480
NTK	111	130
Pt	12,40	15,5

2 Analyses réalisées.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	9	49,5	10	11,5	5,12
Rendement (%)	97,4	96,4	98,6	93,7	70,6

LAGUNE TALMONT-SUR-GIRONDE

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les tamarins ».

Elle a été **créée en 1991** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau « Le Cailleau ».

LAGUNE TALMONT-SUR-GIRONDE
500 EH
13 120 m³ traités en 2015

Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 26 novembre 1990.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	40
DCO	120
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : Coliformes fécaux < 1 000 UFC/100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 25°C.

* Bilan 2015 :

Il y a eu **13 120 m³ d'eaux usées traitées en 2015** (13 973 m³ en 2014 soit une baisse de 6%).
Soit une moyenne journalière de 36 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	538
DCO	1 023
MES	520
NTK	119
Pt	13

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt	
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	9	102	20	6	5,56	
Rendement (%)	99,7	98,2	99,3	99,1	92,3	

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

Unités de traitement	Communes	Linéaire des réseaux d'assainissement collectif			Nombre de postes de refoulement	
		Gravitaire (km)	Refoulement (km)	Total (km)	Total	Télé-surveillé
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER (et STEP LES MATHES-LA PALMYRE l'été)	ARVERT	28,36	14,21	42,57	18	10
	BREUILLET	21,96	12,43	34,39	20	6
	CHAILLEVETTE	12,12	7,32	19,44	11	5
	ÉTAULES	17,87	10,97	28,84	8	3
	L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	7,07	2,42	9,49	7	2
	LES MATHES	31,16	23,43	54,59	23	15
	MÉDIS	21,58	10,97	32,55	16	7
	MORNAC-SUR-SEUDRE	6,72	2,53	9,25	7	4
	ROYAN	144,25	13,93	158,18	38	22
	SAINT-AUGUSTIN	14,36	14,06	28,42	11	3
	SAINT-PALAIS-SUR-MER	61,52	21,86	83,38	21	18
	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	26,55	18,20	44,75	14	3
	SAUJON	46,25	12,52	58,77	31	30
	VAUX-SUR-MER	46,64	7,14	53,78	13	8
TOTAL STEP		486,41	171,99	658,40	238	136
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	MESCHERS-SUR-GIRONDE	31,92	9,77	41,69	18	7
	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	61,98	14,16	76,14	28	20
	SEMUSSAC	13,58	5,09	18,67	10	2
	TOTAL STEP	107,48	29,02	136,5	56	29
STEP de LA TREMBLADE	LA TREMBLADE	55,06	12,29	67,35	37	19
STEP de COZES	COZES	12,74	1,69	14,43	5	1
Lagune "Les Bretons"	COZES "Les Bretons"	0,27	0	0,27	0	0
	TOTAL COZES	13,01	1,69	14,70	5	1
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	7,60	3,83	11,43	8	2
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	TALMONT-SUR-GIRONDE	2,22	0,98	3,20	2	2
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	ARCES-SUR-GIRONDE	3,45	1,49	4,94	3	1
Lagune de LE CHAY	LE CHAY	2,77	1,41	4,18	3	0
	TOTAL LE CHAY	4,12	1,41	5,53	3	0
Lagune d'ÉPARGNES	ÉPARGNES	1,98	1,38	3,36	3	3
Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	BOUTENAC-TOUVENT	3,390	1,32	4,71	3	0
	BRIE-SOUS-MORTAGNE	2,99	0,86	3,85	4	0
	TOTAL Lagune	6,38	2,18	8,56	7	0
Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN-d'UZET	CHENAC-SAINT-SEURIN-d'UZET	3,93	1,35	5,28	4	3
Lagune de GRÉZAC	GRÉZAC	3,22	1,52	4,74	3	0
Lagunes de BARZAN (Bourg et Plage)	BARZAN	4,91	2,71	7,62	8	1
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC (Fiole et Mageloup)	FLOIRAC	4,51	1,27	5,78	4	1
Filtres à sable et Filtres plantés de roseaux de SABLONCEAUX	SABLONCEAUX	4,97	2,67	7,64	8	4
Lagune de SAINT-ROMAIN-DE-BENET	SAINT-ROMAIN-DE-BENET	3,86	4,37	8,23	4	2
TOTAL CARA		713,11	240,15	953,26	393	

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

Nombre d'abonnés

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable.

Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (au 31 décembre 2015) :

Communes	Nombre d'habitants (population totale)	Nombre total d'abonnés assainissement (AC + ANC)	Nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement	Taux d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	725	457	193	42,2
ARVERT	3 409	2 310	2 162	93,6
BARZAN	473	361	250	69,3
BOUTENAC-TOUVENT	221	146	99	67,8
BREUILLET	2 761	1 818	1 619	89,1
BRIE-SOUS-MORTAGNE	236	163	142	87,1
CHAILLEVETTE	1 518	973	936	96,2
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	586	481	199	41,4
CORME-ÉCLUSE	1 104	489	0	0,0
COZES	2 099	1 344	1 046	77,8
ÉPARGNES	854	471	99	21,0
ÉTAULES	2 419	1 543	1 509	97,8
FLOIRAC	318	208	87	41,8
GRÉZAC	914	495	201	40,6
LA TREMBLADE	4 878	5 432	5 276	97,1
LE CHAY	774	390	262	67,2
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	911	546	540	98,9
LES MATHES	1 847	4 781	4 548	95,1
MÉDIS	2 897	1 644	1 384	84,2
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 084	3 594	3 175	88,3
MORNAC-SUR-SEUDRE	854	584	568	97,3
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 008	784	595	75,9
ROYAN	18 837	21 749	21 721	99,9
SABLONCEAUX	1 374	657	332	50,5
SAINT-AUGUSTIN	1 335	1 021	966	94,6
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 188	8 251	8 179	99,1
SAINT-PALAIS-SUR-MER	4 059	6 540	6 496	99,3
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 713	778	178	22,9
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	61	38	0	0,0
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 090	1 697	1 611	94,9
SAUJON	7 270	4 645	4 495	96,8
SEMUSSAC	2 240	1 359	1 128	83,0
TALMONT-SUR-GIRONDE	105	153	138	90,2
VAUX-SUR-MER	3 931	6 264	6 244	99,7
TOTAL CARA	83 093	82 166	76 378	93,0

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 692 941 m³ (rappel : le volume facturé en 2014 était de 5 438 957 m³, soit une hausse de 4,7 %).

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 74,5 m³ pour l'année 2015 (hausse de 2,6 % par rapport à 2014).

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

↳ Capacité Épuratoire totale :

- 326 755 Équivalents Habitants

↳ Les ouvrages :

Ouvrages de traitement	Capacité Épuratoire (en Équivalents Habitants)	Volume d'eaux usées traitées en 2015 (en m ³)
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER	175 000	3 933 401
STEP des MATHES-LA PALMYRE	52 000 (fonctionnement estival)	189 541
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	64 000	828 838
STEP de LA TREMBLADE	24 000	466 636
STEP de COZES	3 000	100 414
STEP de SEMUSSAC-Puyrenaud	350	27 856
STEP de l'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE-Les Métairies	25	962
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	500	18 320
Lagune de BARZAN/BOURG	500	17 568
Lagune de BARZAN/PLAGE	500	20 999
Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	700	22 860
Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	600	19 863
Lagune de COZES/Les Bretons	50	
Lagune d'ÉPARGNES	250	7 869
Lagune de GRÉZAC	500	16 890
Lagune de LE CHAY	500	17 256
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 500	47 856
Lagune aérée de SAINT-ROMAIN-DE-BENET	550	28 230
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	500	13 120
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/FIOLLE	450	
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/MAGELOUP	240	595
Filtres plantés de roseaux de SABLONCEAUX/SAINT-ANDRÉ	340	8 560
Filtres plantés de roseaux de SABLONCEAUX/TOULON-CHEZ CHAILLOUX	450	18 230
Filtre à sable de SABLONCEAUX /LE PONT	250	12 950

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

↳ Les réseaux :

- **32 communes** équipées d'un réseau public d'assainissement
- **953 km de réseau** dont 713 km en gravitaire et 240 km en refoulement
- **393 postes de refoulement** (204 sont télésurveillés et 33 sont équipés d'un groupe électrogène de secours)
- **5 bassins de stockage** en cas de surverse
- **36 unités de lutte contre les odeurs**

↳ Les abonnés du service assainissement collectif :

- **76 378 abonnés soit 93 % des habitations** de l'Agglomération Royan Atlantique

↳ Volume total d'Eaux Usées épurées :

- **5 818 814 m³**

↳ Volume total d'Eaux Usées facturés aux abonnés :

- **5 692 941 m³**

↳ Quantité de boues produites par les différents ouvrages :

- **10 936 Tonnes (3 111 Tonnes de matières sèches).**
- Les boues sont valorisées par épandage agricole avec 60 agriculteurs associés.

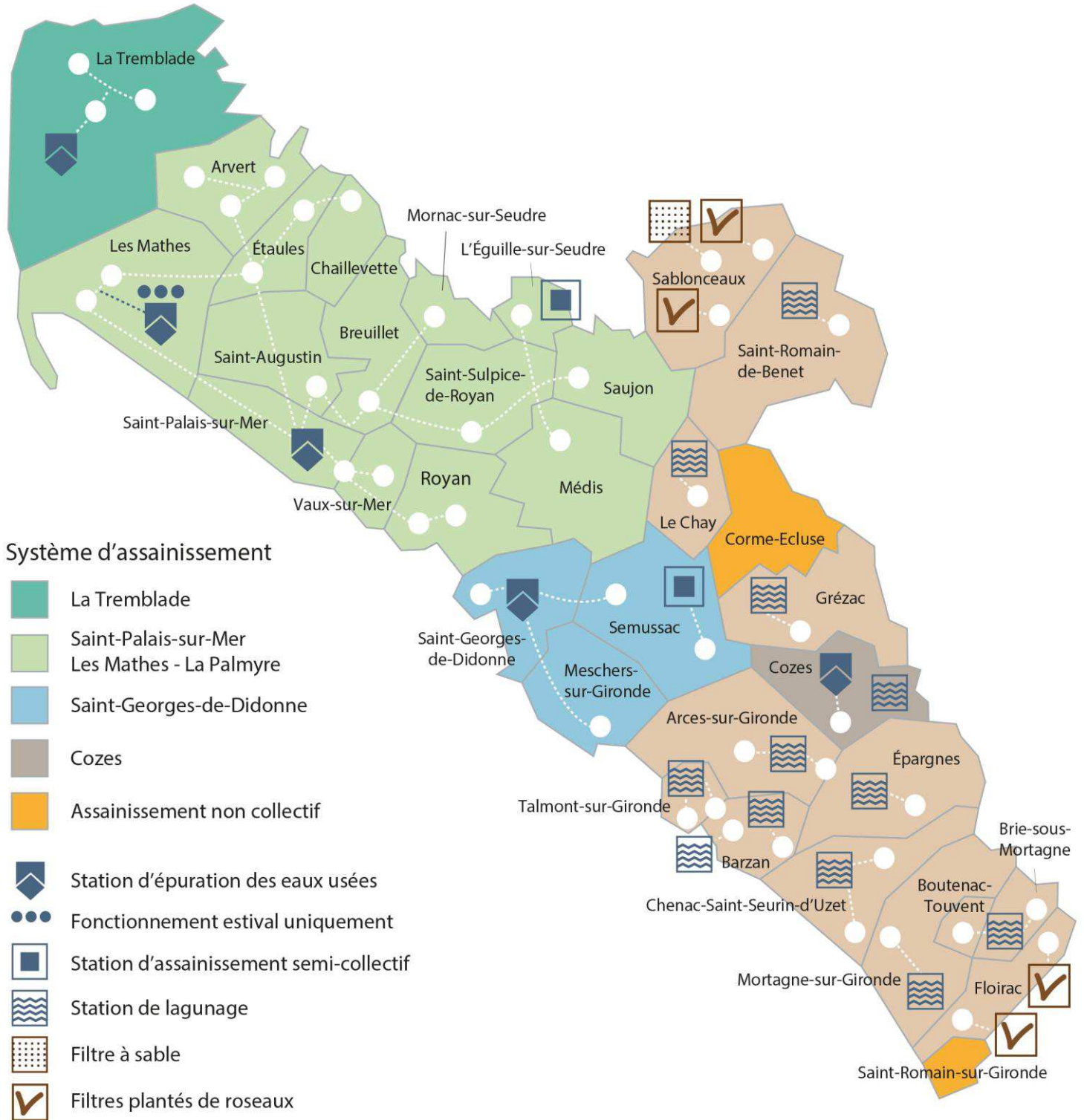
↳ Prix de l'assainissement collectif :

- **2,17 € TTC/m³** pour une facture de 120 m³ (abonnement compris mais hors redevance agence de l'eau)
- **2,43 € TTC/m³** pour une facture de 120 m³ (redevance agence de l'eau comprise).

↳ Les usagers du SPANC « Service Public d'Assainissement Non Collectif » :

- **5 788 dispositifs d'Assainissement Non Collectif** sont présents sur le territoire communautaire soit **environ 7,4 % des habitations.**
- **128 nouvelles installations mises en service** et contrôlées en 2015
- **710 installations existantes diagnostiquées** en 2015

Carte des équipements d'assainissement collectif Agglomération Royan Atlantique

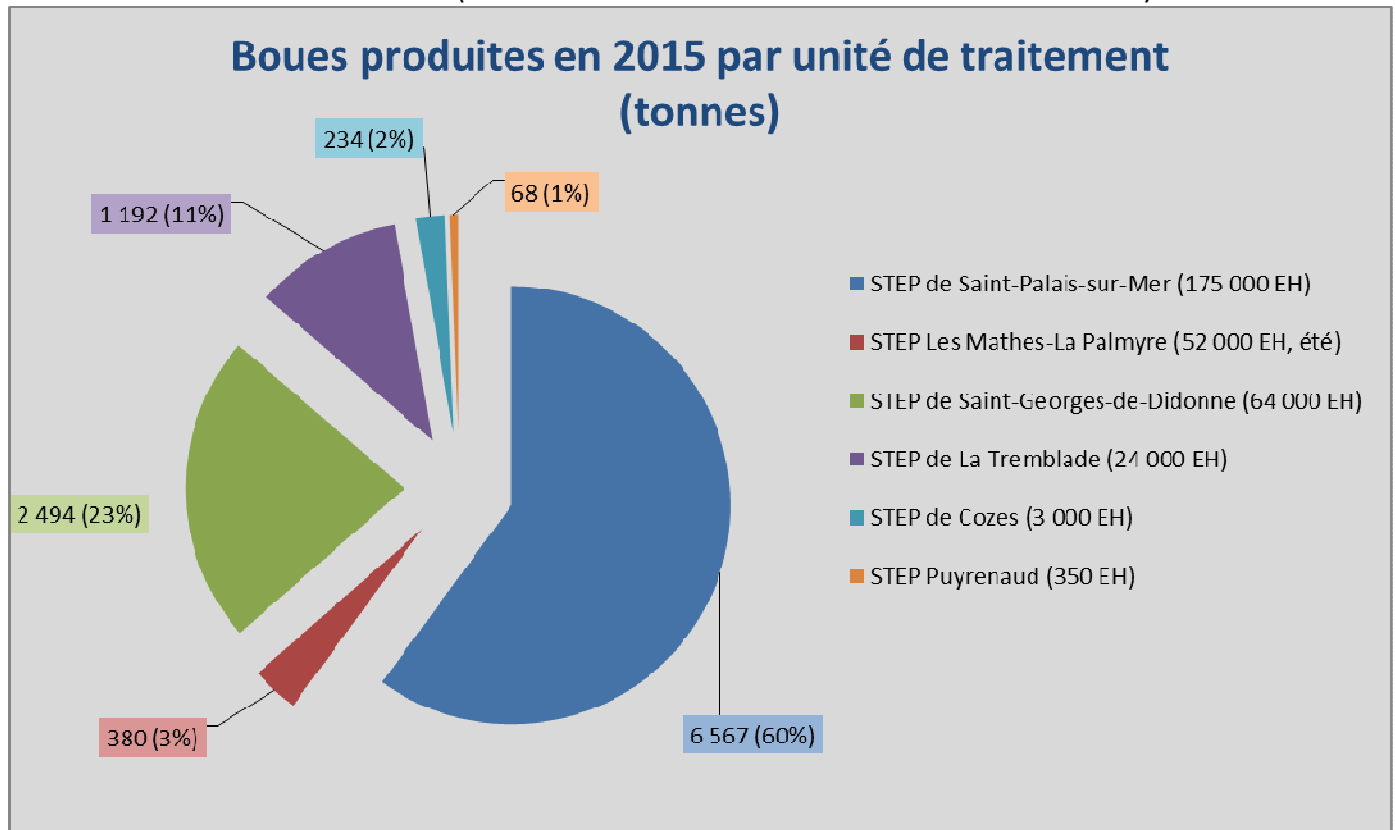


5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration

* Les boues

↳ Production et qualité

L'ensemble des ouvrages d'épuration de l'Agglomération a produit **10 936 Tonnes de boues** soit **3 111 Tonnes de Matières Sèches** (2 954 Tonnes de MS en 2014 soit une hausse de 5 %).



↳ STEP DE SAINT-PALAIS-SUR-MER

• Traitement

- Boues issues des tranches 1 et 2 :

Épaississement dans un épaisseur hersé puis déshydratation par centrifugeuses et chaulage (silo de stockage de 3 600 m³ situé à Saint-Sulpice-de-Royan).

- Boues issues des tranches 3 et 4 :

Ajout de chlorure ferrique et de lait de chaux puis déshydratation par 2 filtres presses (110 plateaux chacun) et stockage de ces boues solides chaulées sur une aire bétonnée dans l'enceinte de la station.

• Production

6 567 Tonnes produites en 2015 (5 989 Tonnes en 2014). **2 236 Tonnes de Matières Sèches**. Siccité moyenne de 34 %.

• Qualité des boues

- Boues issues des tranches 1 et 2 : 100 % de boues produites conformes.
- Boues issues des tranches 3 et 4 : 100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

- Traitement

Épaississement dans 2 épaisseurs hersés puis déshydratation sur 2 filtres à bandes presseuses et chaulage (silo de stockage de 3 000 m³ situé à Cozes).

- Production

2 494 Tonnes produites en 2015 (2 145 Tonnes en 2014). **476 Tonnes de Matières Sèches.**

Siccité moyenne de 19 %.

68 Tonnes de boues produites à la STEP de SEMUSSAC/Puyrenaud ont été envoyées à la STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE pour traitement soit 2 Tonnes de Matières Sèches (siccité de 3 %).

- Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de LA TREMBLADE

- Traitement

Épaississement dans un épaisseur hersé puis déshydratation sur filtre à bandes presseuses et chaulage (silo de stockage sur la commune du Gua : 1 000 m³).

- Production

1 192 Tonnes produites en 2015 (1 100 Tonnes en 2014). **198 Tonnes de Matières Sèches.**

Siccité moyenne 17 %.

- Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de COZES

- Traitement

Traitement sur site par centrifugation et chaulage.

- Production

234 Tonnes produites en 2015 (223 Tonnes en 2014). **48 Tonnes de Matières Sèches.**

Siccité moyenne 20 %.

- Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP des MATHES-LA PALMYRE

- Traitement

Épaississement sur 2 tables d'égouttage puis déshydratation par 2 filtres presses et chaulage.

- Production

380 Tonnes produites en 2015 (533 Tonnes en 2014). **151 Tonnes de Matières Sèches.**

Siccité moyenne 40 %.

- Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

Le devenir des boues

La destination finale des boues issues des STEP du Pays Royannais est la valorisation agricole. L'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011 fixe les prescriptions techniques générales et particulières applicables aux opérations d'épandage en milieu agricole des boues résiduelles des stations d'épuration de la CARA.

En 2014, la quantité de boues épandues a été de 9 714 Tonnes soit 2 759 Tonnes de Matières (épandage sur 780 Ha répartis sur 29 communes).

Un suivi agronomique est réalisé par la Chambre d'Agriculture qui apporte également des conseils de fertilisation aux agriculteurs associés.

Les boues sont fournies et épandues gratuitement sur les parcelles.



Les refus de grilles en entrée de STEP

Les refus de grilles sont éliminés avec les ordures ménagères.

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 12 700 kg
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 17 175 kg
- STEP de LA TREMBLADE : 5 150 kg (y compris les refus de grilles des matières de vidange)
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 4 100 kg
- STEP de COZES : 4 090 kg
- STEP de SEMUSSAC/Puyrenaud : 1 930 kg
- Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE : 220 kg
- Lagune d'ÉPARGNES : 50 kg
- Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE : 615 kg
- Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE : 85 kg

Les sables

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 90 m³
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 23 m³
- STEP de LA TREMBLADE : 12 m³
- STEP de COZES : 8 m³
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 6 m³

* Les graisses

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : nc
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 82 m³
- STEP de LA TREMBLADE : 66 m³
- STEP de COZES : 61 m³
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 10 m³

* Les apports de matières de vidange

- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : **3 507 m³** (3 915 m³ en 2014 soit baisse de 10 %)
- STEP de LA TREMBLADE : **4 920 m³** (5 316 m³ en 2014 soit une baisse de 7 %)

TOTAL : 8 427 m³ (9 231 m³ en 2014 soit une baisse de 9 %)

6- Les faits marquants de l'exercice

⇒ Lancement de l'étude de révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la CARA

Cette étude essentielle pour la collectivité permettra de faire un diagnostic de la situation actuelle en vue de mettre en place la stratégie en matière d'assainissement de la CARA à l'horizon 2030. Un programme pluriannuel d'actions chiffrées et hiérarchisées sera établi (études complémentaires, travaux...). En parallèle, les zonages d'assainissement collectif/assainissement non collectif des 34 communes seront révisés.

Elle se déroulera sur 18 mois (fin prévue en mai-juin 2017).

En complément des éléments classiques d'un schéma directeur, des volets spécifiques ont été demandés par la CARA et font partie intégrante du cahier des charges, à savoir :

- Sécurisation des réseaux de transport intercommunaux
- Solutions alternatives au rejet des eaux traitées
- Développement durable (économie et production d'énergie)
- Gestion patrimoniale des réseaux

Suite à une procédure d'appel d'offres, le conseil communautaire a retenu le groupement de bureaux d'études IRH / HECA pour réaliser la révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la CARA (délibération du 21 septembre 2015) pour un montant de 278 500 € HT.

Le Conseil Départemental apporte une aide financière de 30 000 € et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne une participation de 140 255 €.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

⇒ Début des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans la zone commerciale ROYAN 2 (rue Ampère, rue Bel Air et rue Gaboriau).

D'octobre 2015 à mi-mars 2016, des travaux sont réalisés dans ce secteur afin de réhabiliter et de restructurer complètement les réseaux d'assainissement. Le montant de l'opération est de l'ordre de 700 000 € TTC.

Cette zone est en pleine mutation avec un développement de l'urbanisation. Ces travaux permettront notamment d'augmenter la capacité d'évacuation des conduites qui assurent le transfert des eaux usées de toute la partie sud-est de Royan vers le poste de refoulement « Le Prémoine » (rue Ampère à l'angle de la rue Gustave-Baudet).



Une collaboration réussie entre la CARA, la mairie de Royan et les commerçants

Ce chantier a été effectué de façon concomitante avec les travaux de voirie de la ville de Royan consistant en l'aménagement de pistes cyclables, la création d'un rond-point.

Afin de limiter au maximum la gêne occasionnée, les travaux sont réalisés en plusieurs phases et des adaptations sont prévues pour chacune selon les contraintes particulières. Par exemple, le chantier a été interrompu tout le mois de décembre 2015 afin de ne pas pénaliser l'activité de la zone commerciale lors des fêtes de fin d'année.

Des réunions très régulières se sont tenues entre toutes les parties et une large concertation, notamment avec les commerçants a eu lieu pour adapter au mieux les mesures à prendre, comme les déviations à mettre en place.

↳ **Extension de réseaux** (réception des travaux en 2015) notamment à Arvert (rue de la source), Cozes (route de Bordeaux et impasse bonnes nouvelles), La Tremblade (allée de la mer), Médis (Les Bonshommes), Mornac-sur-Seudre (route d'Agnoux), Saint Augustin (rue du centre), Saint Romain de Benet (impasse château gaillard), ...

↳ **Réhabilitation de réseaux** (réception des travaux en 2015) notamment à Barzan (rue des mésanges, des mouettes et des amphores), La Tremblade (boulevard Pasteur), Royan (rue de la glacière, rue messian et route de maisonfort), Saint-Georges-de-Didonne (rue de la crête),...

↳ **Hydrocurage préventif de 130,71 km de réseau** soit 18,57 % du linéaire gravitaire (pourcentage d'entretien contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 18 %).

Le programme d'hydrocurage préventif a une avance de 43 km depuis le début du contrat.

- Réalisation en complément d'un hydrocurage préventif des réseaux situés à proximité des plages.

Les communes concernées sont MESCHERS-SUR-GIRONDE, SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, ROYAN, VAUX-SUR-MER, SAINT-PALAIS-SUR-MER et LA TREMBLADE (RONCE-LES BAINS).

Ces interventions font suites aux conclusions des profils de vulnérabilités des plages réalisés par la CARA. 10 km de réseau sont nettoyés tous les ans avant le début de la saison estivale.

↳ **Inspection télévisée de 6,73 km de réseau** soit 0,96 % du linéaire (pourcentage d'ITV contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 2 %)

Le programme d'ITV a une avance de 2 km depuis le début du contrat.

↳ **496 débouchages de branchements et 203 débouchages sur les réseaux.**

↳ **Quelques incidents :**

- **16 et 29 janvier 2015** : forte pluviométrie engendrant des débordements sur la commune de Saujon et au PRG de Saint-Sulpice-de-Royan..

- **18 et 19 avril 2015** : orages très importants engendrant des débordements de postes de refoulement sur plusieurs communes.

- **1^{er} et 2 mai 2015** : orages très importants engendrant des débordements de postes de refoulement sur plusieurs communes.

- **1^{er} juillet 2015** : orage très important engendrant des débordements de postes de refoulement sur plusieurs communes.

- **12,13, 22, 23 et 24 août 2015** : fortes pluviométries engendrant des débordements de postes de refoulement sur plusieurs communes.

- **13 et 16 septembre 2015** : fortes pluviométries engendrant des débordements de postes de refoulement sur plusieurs communes.

↳ **Gestion clientèle (CER) :**

En 2015, la CER a reçu 215 réclamations de la part des clients que ce soit par téléphone, courrier ou mail. Elles ont pour principaux sujets les erreurs de facturation, les retards dans l'encaissement d'un TIP, les erreurs sur le relevé du compteur d'eau. Il y a une baisse par rapport à 2014 (314).

Les agents ont effectués 355 interventions chez les clients dans le cadre de nouveaux abonnements, de mutations ou de résiliation..., pour des contrôles suite à la présence d'odeurs... (211 en 2014)

Il y a eu 286 contrôles de conformité de branchement lors de ventes.

Il y a eu 195 contrôles de branchements existants dans le cadre de la police de réseaux et 45 sur réseaux neufs.

7- Développement Durable

Le service assainissement contribue au quotidien aux actions de développement durable grâce au traitement efficace des eaux usées du territoire permettant ainsi la protection de la salubrité publique, l'environnement, la qualité des eaux notamment pour la conchyliculture, la baignade... Nous améliorons les conditions de vie de nos habitants en optimisant la qualité du service rendu, en modernisant et réhabilitant nos ouvrages et nos réseaux ou en créant de nouveaux équipements... De nombreux chantiers sont lancés chaque année participant à l'activité économique d'entreprises spécialisées.

Focus sur quelques actions :

↳ **L'exploitation du système d'assainissement de la CARA avec son délégataire, la Compagnie des Eaux de Royan, bénéficie de la triple certification Qualité Sécurité Environnement (ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001), délivrée par AFAQ-AFNOR Certification.**

↳ **Avec le double objectif de réduire les rejets d'eaux traitées dans le milieu naturel et faire baisser la consommation en eau potable des Golfs situés sur le territoire de la CARA, un partenariat a été établi afin de les arroser avec les eaux traitées issues de 2 STEP dans le respect de la réglementation et dans d'excellentes conditions sanitaires.**

Sont concernées les Stations d'Épuration de Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes-La Palmyre d'un côté et de l'autre les Golfs de ces mêmes villes.

Ainsi, le Golf à Saint-Palais-sur-Mer a utilisé 149 458 m³ d'eaux traitées en 2015 pour l'arrosage de ses pelouses. Sur la commune des Mathes, il y a eu 159 700 m³ d'eaux traitées réutilisées pour l'arrosage d'espaces verts (golf, Club Med, espaces verts communaux).

Cela représente donc une économie d'eau potable de 309 158 m³ soit la consommation annuelle d'environ 5 500 habitants (sur une base de 150 L/jour/personne).

Le tarif de cette vente d'eaux traitées par nos STEP aux Golfs est de 0,0284 € HT/m³ en 2015.

Depuis 2008 (année de mise en service de la STEP des MATHES), environ 2 millions de m³ d'eaux traitées ont été réutilisées préservant d'autant la ressource en eau.



C) Bilan financier

2,1735 € TTC / m³ en 2015 (prix du service assainissement collectif hors redevance agence de l'eau)

1- Les modalités de tarification

La rémunération de la collectivité a été fixée pour l'année 2015 par délibération votée par le Conseil Communautaire du 24 novembre 2014.

La Compagnie des Eaux de Royan est rémunérée selon les modalités du contrat d'affermage reçu en Préfecture le 29 juin 2006 et de l'avenant n°1 du 28 décembre 2012. La rémunération est indexée annuellement en application de la formule de variation indiquée dans le contrat d'affermage. L'évolution du prix se fait par application d'une formule d'indexation prenant en compte un gain de productivité de 1,10 % / an et les conditions de révision des tarifs prévus au chapitre IX du contrat.

La facturation auprès des clients est réalisée par la Compagnie des Eaux de Royan.

2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube

Comparaison 2014-2015

Pas d'augmentation de la part CARA en 2015.

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2015	Prix 2014	Prix 2015	Prix 2014
Partie fixe (€ HT)	56,30	56,10	65,95	65,95
Prix au m ³ (€ HT)	0,6092	0,6070	0,3480	0,3480

Comparaison 2015-2016

Pas d'augmentation de la part CARA en 2016.

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2016	Prix 2015	Prix 2016	Prix 2016
Partie fixe (€ HT)	56,87	56,30	65,95	65,95
Prix au m ³ (€ HT)	0,6153	0,6092	0,3480	0,3480

3- La facture d'eau

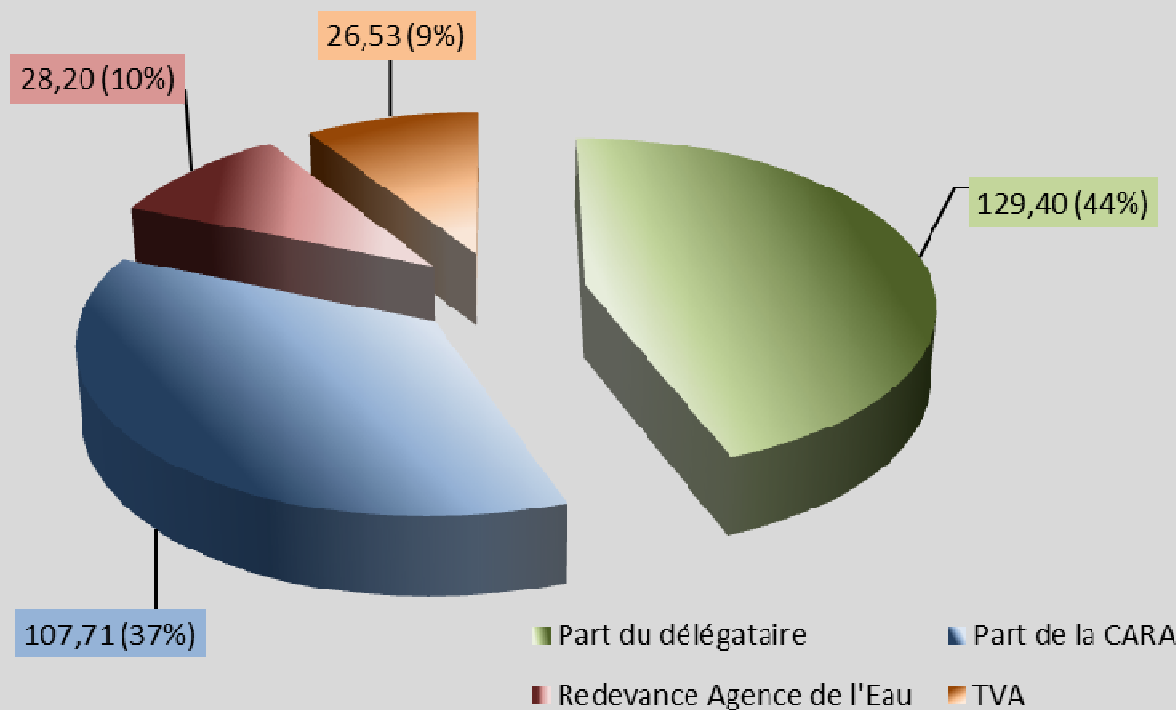
Comparaison 2014-2015 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ :

(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

Collecte et traitement des eaux usées	m ³	Prix unitaire 1 ^{er} janvier 2015 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2015 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2014 (€)	Évolution 2014 / 2015 %
Part du délégataire					
Abonnement annuel		56,30	56,30	56,10	+ 0,4
Consommation	120	0,6092	73,10	72,84	+ 0,4
Part de la collectivité					
Abonnement annuel		65,95	65,95	65,95	0,0
Consommation	120	0,3480	41,76	41,76	0,0
TVA (10%)			23,71	23,67	+ 0,2
Sous total TTC « assainissement »			260,83	260,32	+ 0,2
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,0529	1,0505	+ 0,2
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,1735	2,1693	+ 0,2

Sur la facture reçue par les usagers il faut rajouter la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,235 € HT/m³ soit 31,02 € TTC pour 120 m³. Le montant total de la facture est donc de 291,85 € soit 2,43 € TTC/m³ en 2015.

Composition du prix de l'assainissement en 2015 pour une facture de 120 m³ (€)



Comparaison 2015-2016 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ :
(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

Collecte et traitement des eaux usées	m ³	Prix unitaire 1 ^{er} janvier 2016 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2016 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2015 (€)	Évolution 2015 / 2016 %
Part du délégataire					
Abonnement annuel		56,87	56,87	56,30	+ 1
Consommation	120	0,6153	73,84	73,10	+ 1
Part de la collectivité					
Abonnement annuel		65,95	65,95	65,95	0
Consommation	120	0,3480	41,76	41,76	0
TVA (10 %)			23,84	23,71	+ 0,5
Sous total TTC « assainissement »			262,26	260,83	+ 0,5
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,0597	1,0529	+ 0,6
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,1855	2,1735	+ 0,6

Sur la facture reçue par les usagers il faut rajouter la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,24 € HT/m³ soit 31,68 € TTC pour 120 m³. Le montant total de la facture est donc de 293,94 € soit 2,4495 € TTC/m³ en 2016.

4- Les autres recettes d'exploitation

Traitement des matières de vidange :

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2015	Prix 2014	Prix 2015	Prix 2014
Prix au m ³	7,22	7,27	1,00	1,00

Prix total 2015 : 8,22 € HT/m³.

5- Synthèse des recettes d'exploitation 2015

* Les recettes

↪	Surtaxe Assainissement :	6 534 061 €
↪	Participation au raccordement (PRE et PFAC) :	987 175 €
↪	Matières de vidanges :	7 180 €
↪	Primes pour épuration :	417 123 €
↪	Recettes diverses :	1 779 €
↪	Total :	7 947 318 €

* La dette

- ↪ Montant des annuités en capital payées : 403 709 €
- ↪ Durée d'extinction de la dette (capacité de désendettement) : 0,19 années (0,27 en 2014)

↪ **Capital restant dû au 31 décembre 2015 : 1 387 053 €**
 (rappel au 31 décembre 2014 : 1 728 246 €)

6- Dégrèvements sur factures suite à des fuites

Dans le cas d'une fuite d'eau après compteur, la CARA peut accorder, sous réserve de remplir les conditions prévues (réparation de la fuite...), un dégrèvement sur la partie assainissement de la facture d'eau.

En 2015, il y a eu 179 683 m³ concernés (97 440 m³ en 2014) soit environ 62 530 € HT accordés aux différents usagers ayant subi une fuite d'eau et donc une surconsommation d'eau (442 dossiers traités en 2015 pour 385 accords, 55 refus et 2 dossiers en attente de compléments d'informations).

D) Les indicateurs de performance

Code de l'indicateur	Indicateurs Descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	164 213	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	3 111 T MS	En Tonnes de Matières Sèches	10 935 Tonnes de boues
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,4495	Prix en vigueur au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit 2016 (redevance Agence de l'Eau incluse)	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		Nombre d'abonnés desservis / Nombre potentiel de la zone assainissement collectif. Le nombre d'abonnés potentiels est trop estimatif. L'indicateur n'est pas calculé.	
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	91	Indice compris entre 0 et 120	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %		
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0		
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7,56	Points du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an.	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,54 %	Linéaire renouvelé les 5 dernières années / Linéaire de réseau total	19 km de réhabilitation de réseaux (programmations de travaux 2011 à 2015)

P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		Information donnée par les services de police de l'eau	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		Pas de points de rejet sur le réseau	
P256.2	Durée d'extinction de la dette	0,19 an		
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente			
P258.1	Taux de réclamations	0,21/ 1000 abonnés		

E) Les orientations pour l'avenir

↳ Réalisation de l'étude pour la révision du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de la CARA (SDAEU) et des zonages Assainissement Collectif/Assainissement Non Collectif puis mise en application du plan d'actions.

L'objectif de ce schéma est de fournir à la CARA une étude prospective à l'horizon 2030 de l'assainissement des eaux usées de son territoire. Il sera un outil de gestion et de planification afin que la collecte et le traitement des eaux usées soient en adéquation avec la réglementation et le développement du territoire que ce soit en termes démographique, urbanistique ou économique. La protection et la qualité des différents milieux naturels seront prises en compte.

Sur la base d'un état lieux de la situation actuelle, d'une étude prospective sur le développement futur du territoire et d'un diagnostic des ouvrages (réseaux, unités de traitement...), cela permettra à la CARA de disposer d'un plan d'actions justifié, hiérarchisé et budgété jusqu'à l'horizon 2030.

En parallèle, les zonages assainissement collectif / assainissement non collectif de toutes les communes de la CARA seront révisés.

↳ Poursuite des **recherches de solutions alternatives au rejet en mer des eaux traitées** de la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER. La réutilisation des eaux traitées sera renforcée notamment avec l'irrigation de golfs qui est déjà mise en place.

↳ Mise en place de la **gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement**.

↳ Mise en place du **réseau public d'assainissement et d'une unité de traitement** sur la commune de **COZES, hameau de « Javrezac »**.

↳ Étude sur la **mise en place du réseau d'assainissement** dans le bourg de Corme-Écluse.

↳ **Mise hors service de l'unité de traitement de SEMUSSAC/Puyrenaud**. Les eaux usées du hameau Trignac-La Valade seront dirigées dans un poste de refoulement puis envoyées dans le réseau du bourg pour traitement à la STEP de Saint-Georges-de-Didonne.

↳ Poursuite de la **lutte contre les odeurs** tant sur les réseaux que sur les unités d'épuration.

↳ Poursuite des campagnes de **détection d'entrées d'eaux parasites** dans le réseau (tests à la fumée, contrôle des branchements...).

↳ **Poursuite des extensions et des réhabilitations de réseaux**.

↳ **Programmations annuelles des travaux :**

• **Programmation 2015** (délibération du conseil communautaire du 24 novembre 2014) :

- collecte (*extension ou création de l'assainissement sur 5 communes*) : 815 300 € HT
- réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration : 1 735 700 € HT

TOTAL 2015 : 2 551 000 € HT

• **Programmation 2016** (délibération du Conseil Communautaire du 23 novembre 2014) :

- collecte (*extension ou création de l'assainissement sur 8 communes*) : 633 300 € HT
- réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration : 1 533 000 € HT

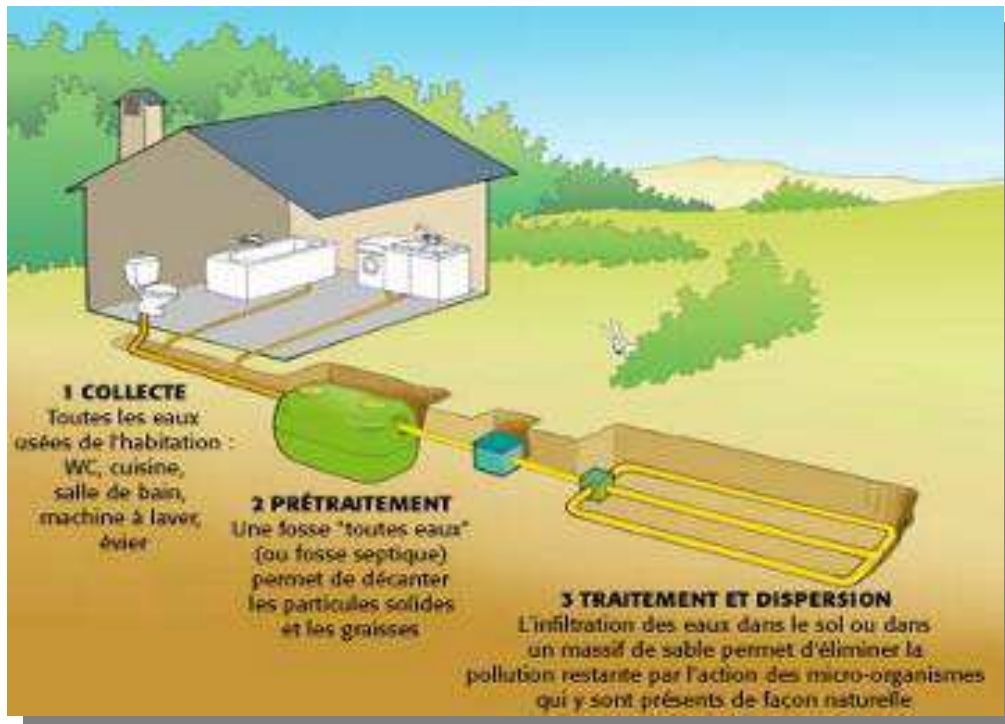
TOTAL 2016 : 2 166 300 € HT

2) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A) Généralités

1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ?

Par Assainissement Non Collectif « ANC » on désigne toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.



Les installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes.

Elles ne doivent pas présenter de risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles, particulièrement celles prélevées en vue de la consommation humaine ou faisant l'objet d'usages particuliers (baignade, conchyliculture, pêche à pied...).

Leurs caractéristiques techniques et leur dimensionnement doivent être adaptés aux caractéristiques de l'immeuble et du lieu où ils sont implantés (pédologie, hydrogéologie...).

Le lieu d'implantation tient compte des caractéristiques du terrain (nature du sol et pente) et de l'emplacement de l'immeuble.

Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...

2- Les missions

Comme imposé par la réglementation (Lois sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006 ...), le **SPANC a été créé le 25 janvier 2001** afin d'assurer sur les 34 communes de l'Agglomération les 2 missions principales comme prévues par le dernier arrêté du 27 avril 2012, à savoir :

- **L'examen de la conception et la vérification de l'exécution pour les installations neuves ou à réhabiliter.** Cette vérification est notamment réalisée dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le SPANC émet un avis sur le respect de la réglementation technique (Arrêté modifié du 7 septembre 2009, DTU d'août 2013...) du projet présenté par l'utilisateur dans le dossier de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Individuel (DIDAI).

Au moins deux visites sur site sont organisées : la première avec l'utilisateur ou son représentant pour l'examen de la conception et de l'implantation du projet et la deuxième pour la vérification de l'exécution des travaux suivi de l'établissement d'une Attestation de Mise en Service (AMES).



- **La vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes** qui porte sur les points suivants : la vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité, du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration, de la réalisation périodique des vidanges, de l'accumulation normale des boues et des flottants dans la fosse...

Ce diagnostic est réalisé, commune par commune, en étroite collaboration avec les mairies puisque les maires ont conservé leur pouvoir de police et sont garants de la salubrité publique sur leur commune.



Ces diagnostics ont débuté en 2006.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de toute vente d'une habitation non raccordée au réseau public d'assainissement, le propriétaire doit joindre dans le dossier de diagnostic technique le document établi par le SPANC dans le cadre de la vérification du fonctionnement de l'installation d'Assainissement Non Collectif. Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou est inexistant alors un nouveau doit être réalisé à la charge du vendeur.

3- Les habitations en ANC

Les usagers du SPANC sont les propriétaires et locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement.

5 788 habitations sont équipées d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif et plus de 110 installations neuves sont mises en service chaque année.

5 788 installations d'Assainissement Non Collectif

B) Bilan technique de l'exercice 2015

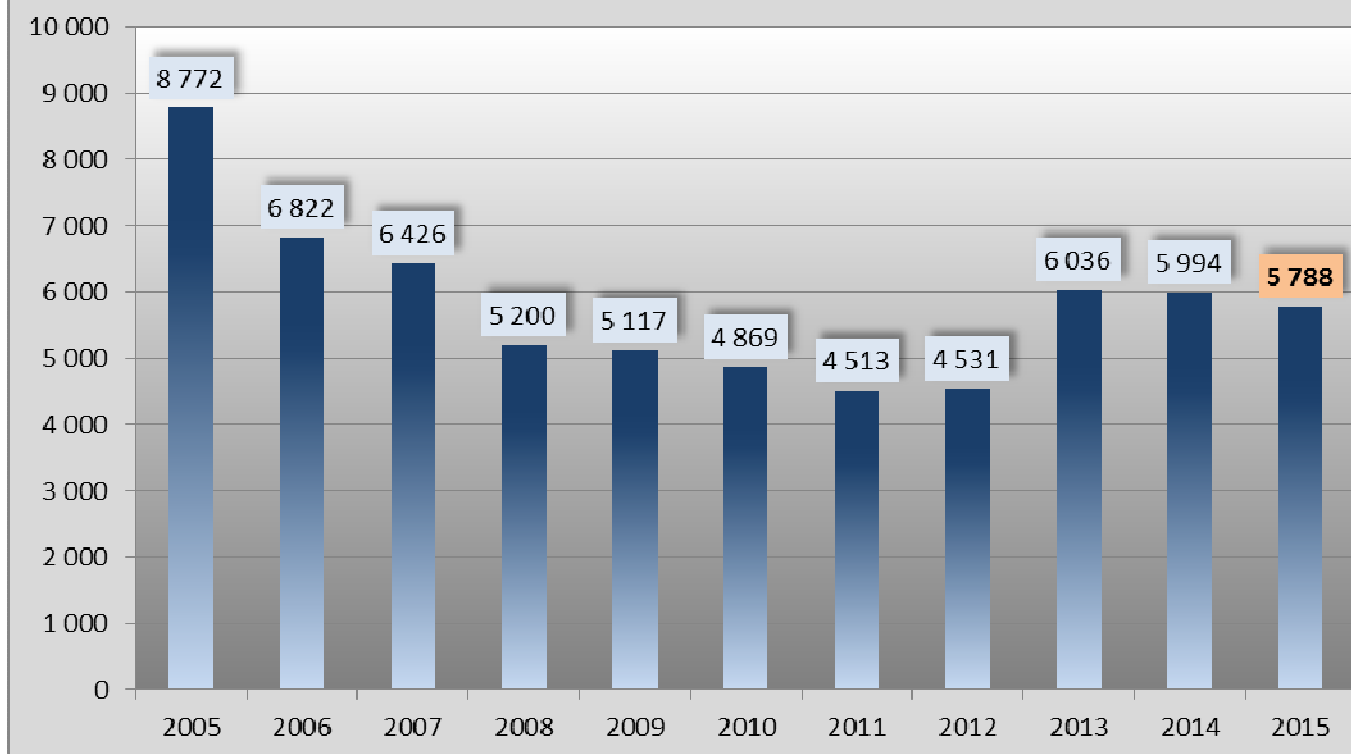
1- Nombre d'habitations en ANC

Lorsque la parcelle n'est pas desservie par le réseau public d'assainissement, l'habitation doit être équipée d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif « ANC » en bon état de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente le nombre d'ANC sur le territoire de la CARA. Cependant, pour la commune signalée d'un *, qui n'a pas encore été diagnostiquée, il s'agit d'une estimation.

Commune	Nombre d'abonnés Assainissement (AC + ANC)	Nombre d'ANC	% d'ANC
ARCES-SUR-GIRONDE	457	264	57,8
ARVERT	2 310	148	6,4
BARZAN	361	111	30,7
BOUTENAC-TOUVENT	146	47	32,2
BREUILLET	1 818	199	10,9
BRIE-SOUS-MORTAGNE	163	21	12,9
CHAILLEVETTE	973	37	3,8
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	481	282	58,6
CORME-ÉCLUSE	489	489	100,0
COZES	1 344	298	22,2
ÉPARGNES	471	372	79,0
ÉTAULES	1 543	34	2,2
FLOIRAC	208	121	58,2
GRÉZAC	495	294	59,4
LA TREMBLADE	5 432	156	2,9
LE CHAY	390	128	32,8
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	546	6	1,1
LES MATHES	4 781	233	4,9
MÉDIS	1 644	260	15,8
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 594	419	11,7
MORNAC-SUR-SEUDRE	584	16	2,7
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	784	189	24,1
ROYAN	21 749	28	0,1
SABLONCEAUX	657	325	49,5
SAINT-AUGUSTIN	1 021	55	5,4
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	8 251	72	0,9
SAINT-PALAIS-SUR-MER	6 540	44	0,7
SAINT-ROMAIN-DE-BENET*	778	600	77,1
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	38	38	100,0
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	1 697	86	5,1
SAUJON	4 645	150	3,2
SEMUSSAC	1 359	231	17,0
TALMONT-SUR-GIRONDE	153	15	9,8
VAUX-SUR-MER	6 264	20	0,3
TOTAL CARA	82 166	5 788	7,0

Evolution du nombre d'installations d'ANC 2005-2015



(2013 : Intégration de Corme-Écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet à la CARA)

Il est à noter que le règlement de service a été validé par le Conseil Communautaire le 5 février 2010. Il permet de définir les relations entre les usagers et le service, les droits et obligations de chacun. Il est transmis à tous les usagers.

2- Les contrôles réalisés en 2015

★ Les installations neuves

Le service vérifie la conception et l'implantation des projets des usagers puis réalise un contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement donnant lieu à l'établissement d'une Attestation de Mise En Service (AMES).



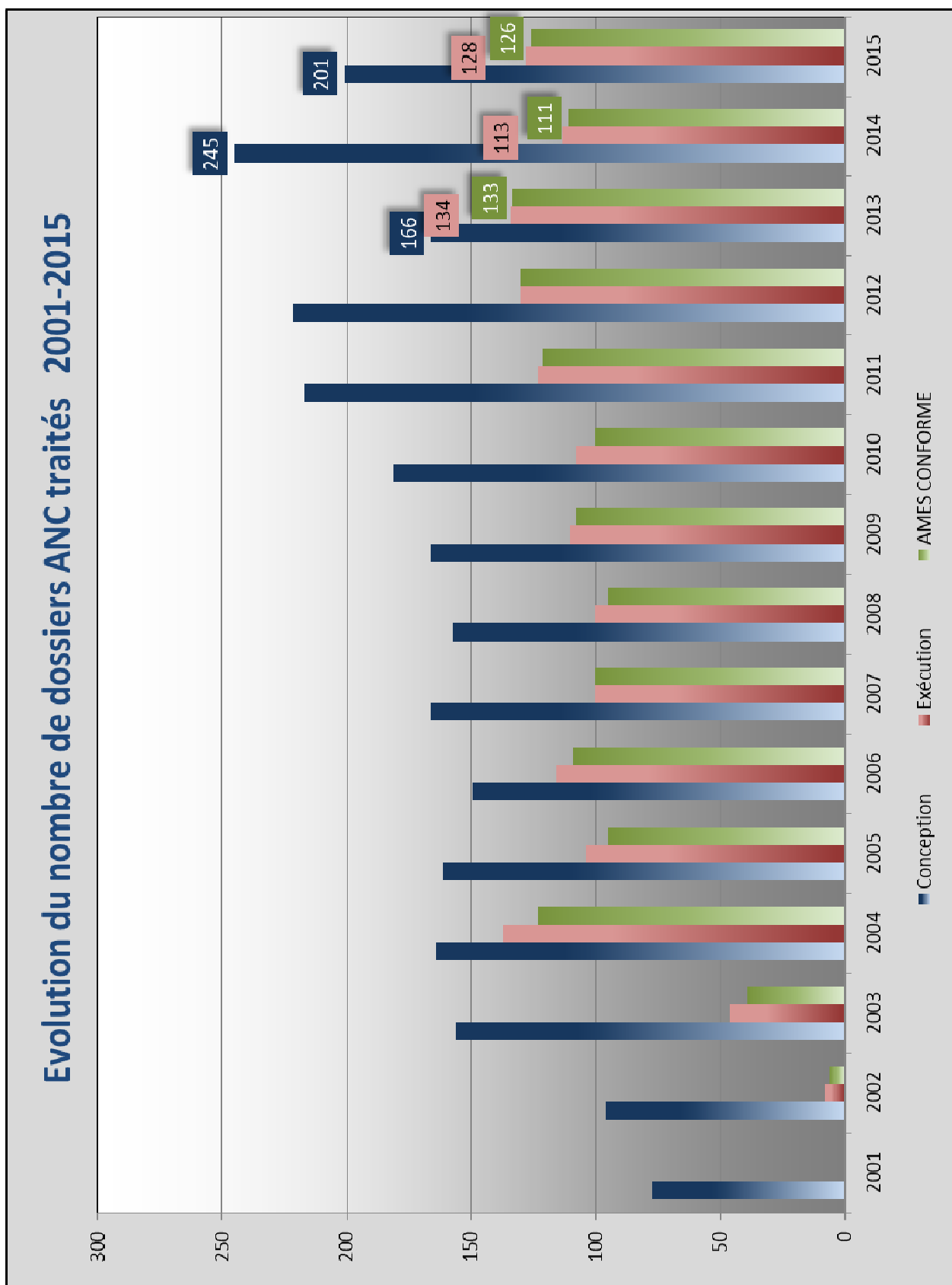
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

↳ Récapitulatif des dossiers d'ANC neufs traités en 2015 (conception, exécution)

	CONCEPTION		EXECUTION				
	Nombre de dossiers reçus	Projets autorisés à être réalisés (PC obtenu ou DT ou rénovation...)	AMES EFFECTUÉES DANS L'ANNEE				
			CONFORME	NON-CONFORME	Demande de contrôle après remblaiement	TOTAL AMES	% de conformité
ARCES-SUR-GIRONDE	6	6	8			8	100
ARVERT	10	8	2			2	100
BARZAN	1	1					
BOUTENAC-TOUVENT	2	2		1		1	0
BREUILLET	4	4	4			4	100
BRIE-SOUS-MORTAGNE	0	0					
CHAILLEVETTE	0	0					
CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET	8	8	8			8	100
CORME-ÉCLUSE	24	18	11			11	100
COZES	7	7	9			9	100
ÉPARGNES	8	8	12			12	100
ÉTAULES	0	0	2			2	100
FLOIRAC	4	1					
GRÉZAC	18	15	4			4	100
LA TREMBLADE	4	4	1			1	100
LE CHAY	2	2	2			2	100
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	0	0			1	1	0
LES MATHES	4	4	6			6	100
MÉDIS	9	7	7			7	100
MESCHERS-SUR-GIRONDE	13	10	11			11	100
MORNAC-SUR-SEUDRE	1	0	0				
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	7	6	5			5	100
ROYAN	2	2					
SABLONCEAUX	18	14	9			9	100
SAINT-AUGUSTIN	2	1					
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	1	1	1			1	100
SAINT-PALAIS-SUR-MER	1	1					
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	18	17	12			12	100
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	0	0					
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	5	2	3			3	100
SAUJON	7	4	3			3	100
SEMUSSAC	15	12	6			6	100
TALMONT-SUR-GIRONDE	0	0					
VAUX-SUR-MER	0	0					
TOTAL							
	201	165	126	1	1	128	98

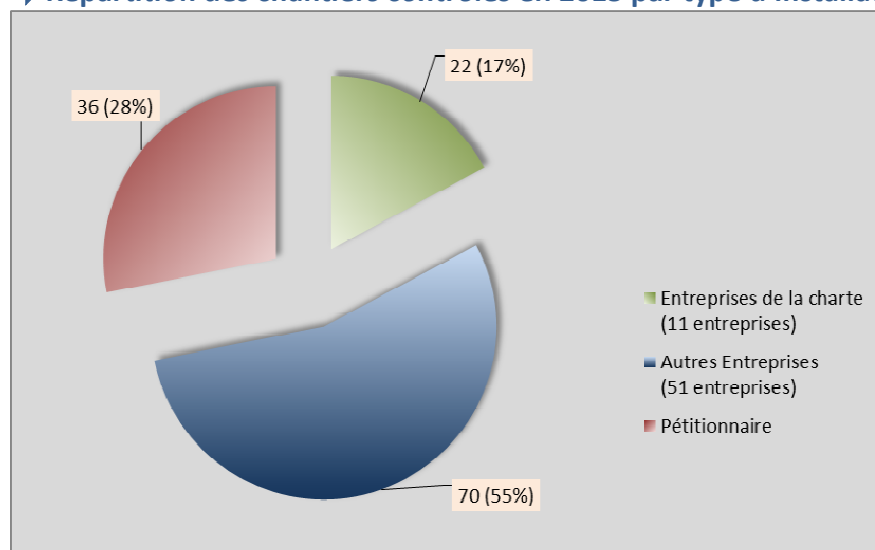
128 installations neuves mises en place en 2015

Évolution du nombre de dossiers instruits entre 2001 et 2015 :



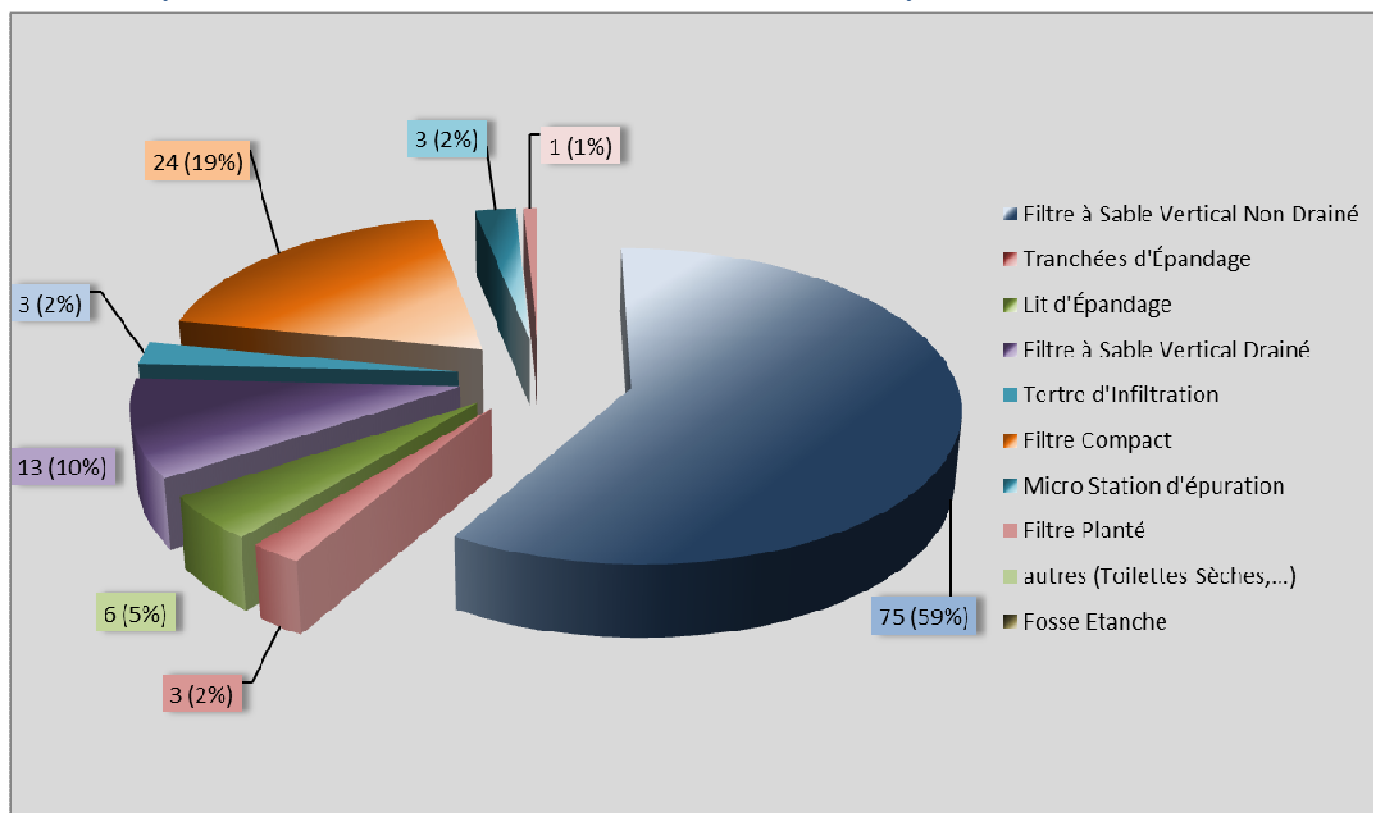
Le délai d'instruction a été de 20 jours en moyenne pour l'année 2015 (délai entre l'arrivée du dossier à la CARA et l'envoi de l'avis par le SPANC ; 19 jours en 2014).

↳ Répartition des chantiers contrôlés en 2015 par type d'installateur :



Une charte de qualité a été créée sur l'ensemble de la Charente-Maritime regroupant les acteurs de l'Assainissement Non Collectif (SPANC, Chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB...). Une liste annuelle des entreprises sélectionnées est diffusée aux usagers, mairies, architectes... Cette charte a pour but d'améliorer la qualité des travaux et l'information des usagers...

↳ Répartition des différentes filières de traitement mises en place en 2015 :



La réglementation prévoit en effet que selon le type de sol en place, l'installation n'est pas la même afin de s'adapter aux caractéristiques du sol, à son pouvoir épurateur, à sa capacité d'infiltration... (TEFP : Tranchées d'Épandage à Faible Profondeur ; LEFP : Lit d'Épandage à Faible Profondeur ; FSVND : Filtre à Sable Vertical Non Drainé ; FSVD : Filtre à Sable Vertical Drainé...).

★ Les installations existantes

710 diagnostics d'ANC existants

↳ Les diagnostics réalisés en 2015 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Nombre de diagnostics des dispositifs d'ANC existants réalisés
ARCES-SUR-GIRONDE	8
ARVERT	5
BARZAN	2
BOUTENAC-TOUVENT	4
BREUILLET	5
BRIE-SOUS-MORTAGNE	0
CHAILLEVETTE	0
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	13
CORME-ÉCLUSE	304
COZES	8
ÉPARGNES	10
ÉTAULES	0
FLOIRAC	2
GRÉZAC	6
LA TREMBLADE	59
LE CHAY	2
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	0
LES MATHES	2
MÉDIS	5
MESCHERS-SUR-GIRONDE	4
MORNAC-SUR-SEUDRE	1
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	3
ROYAN	4
SABLONCEAUX	229
SAINT-AUGUSTIN	0
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	3
SAINT-PALAIS-SUR-MER	4
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	17
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	1
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	0
SAUJON	4
SEMUSSAC	5
TALMONT-SUR-GIRONDE	0
VAUX-SUR-MER	0
TOTAL	710

Sur les 710 diagnostics effectués, 138 l'ont été dans le cadre de ventes (117 en 2014).

Au 31 décembre 2015, le diagnostic a été réalisé sur 33 communes, soit environ 90% du parc estimé d'ANC.

Il ne reste à effectuer ces vérifications que sur la commune de SAINT-ROMAIN-DE-BENET.

★ **Avis sur Certificat d'urbanisme : 114 avis sur CU ont été établis par le SPANC**

C) Bilan financier

1- La tarification

Deux redevances ont été instituées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Les montants de ces redevances ont été fixés par délibération votée par le Conseil Communautaire le 24 novembre 2014 à savoir :

- **90 € pour le contrôle des installations neuves** (redevance due après la mise en service de l'installation).

- **50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes** (une redevance par installation).

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.

2- Les recettes d'exploitation

Pour l'année 2014, **les recettes d'exploitation ont été de 88 577 €** (49 859 € en 2014).

(10 260 € pour le contrôle du neuf, 30 750 € pour le diagnostic de fonctionnement, 47 567 € de subvention de l'Agence de l'Eau).

D) Indicateurs de performance

Code de l'indicateur	Indicateurs Descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
D301.0	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'Assainissement Non Collectif	12 444	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement.
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	110		
Code de l'indicateur	Indicateur de Performance	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif		L'ensemble des communes de la CARA n'ayant pas fait l'objet du diagnostic, cet indicateur n'est pas renseigné.	

E) Les orientations pour l'avenir

↳ **Poursuite des missions du SPANC avec notamment le diagnostic des installations d'ANC existantes dans les secteurs ostréicoles,**

↳ **Définition de la fréquence des vérifications périodiques de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes.** Celle-ci ne pourra excéder 10 ans conformément à la réglementation.

↳ **Remplacement du logiciel SPANC** devenu obsolète (en cours en 2016).

C) Communication

Parution de nombreux articles dans CARA'MAG :



Plus de 7 millions de mètres cubes d'eau sont traités chaque année sur le territoire, dont 900 000 à la station d'épuration de Saint-Georges-de-Didonne.

'Un assainissement performant pour préserver la qualité de l'eau'

L'ostréiculture et le tourisme balnéaire ont imposé à la Communauté d'agglomération Royan Atlantique de disposer d'une logistique très performante pour la collecte et le traitement des eaux usées. En effet, le territoire qui compte près de 80 000 habitants, voit sa population multipliée par six à huit en période estivale. Les unités d'épuration doivent traiter près de 7 millions de mètres cubes d'eaux usées par an, dont plus d'un tiers en juillet et en août.

Les activités conchylicoles dans l'estuaire de la Seudre et le tourisme balnéaire ont imposé à la Communauté d'agglomération Royan Atlantique de disposer d'une logistique très performante pour la collecte et le traitement des eaux usées. En effet, le territoire qui compte près de 80 000 habitants, voit sa population multipliée par six à huit en période estivale. Les unités d'épuration doivent traiter près de 7 millions de mètres cubes d'eaux usées par an, dont plus d'un tiers en juillet et en août.

La sensibilité et la diversité des milieux nécessitent des rendements épuratoires élevés et un surdimensionnement des équipements pour faire face à cette forte augmentation de la population et des besoins en période estivale. Différentes techniques de traitement des eaux sont utilisées selon les charges saisonnières de pollution à traiter. Le réseau collectif est organisé en trois systèmes d'assainissement autour des principales unités d'épuration (Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Georges-de-Didonne et La Tremblade) et d'une de taille plus modeste (Cozes). Il a été complété en 2008 par la création d'une station d'épuration aux Mathes-La Palmyre qui n'est destinée qu'à l'usage pour faire face à l'afflux de population estivale sur cette commune. Ce réseau est constitué de 938 km de canalisations et de 383 postes de refoulement.

Plus de 92 % des habitations en bénéficient (soit 74 259 abonnés au 31 décembre 2013).

Ce dispositif est complété par des stations d'assainissement semi-collectif (l'Église-sur-Seudre / Les Métaïries, Semussac / Puyrenaud) et des stations de lagunage (Mortagne-sur-Gironde, Arces-sur-Gironde, Le Chay, Talmont-sur-Gironde, Cozes / Les Bretons, Epargnes, Chenac Saint-Seurin d'Uzet, Brie-sous-Mortagne / Boulenc-Touvent, Barzan / Bourg, Barzan-Plage, Grézac et Saint-Romain-de-Benet). Quatre stations d'épuration écologiques, fonctionnant avec des filtres plantés de roseaux, ont également été construites à Sablonceaux (Chez Chailloux et Le Bourg) et plus récemment à Floirac (Magueolou et Fiolle). Enfin, un filtre à sable est présent à Sablonceaux / Le Pont.

UN SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté d'agglomération Royan Atlantique a mis en place, en 2001, un service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour assurer, notamment, deux missions réglementaires obligatoires. Pour toute création d'un dispositif d'assainissement individuel neuf (dans le cadre d'un permis de construire ou d'une rénovation, réhabilitation...), le propriétaire ou le propriétaire doit obligatoirement remplir et déposer un dossier de demande d'installation d'un assainissement individuel. Ce dossier sera instruit par le SPANC lors du contrôle de conception, puis lors du contrôle d'exécution par une vérification systématique du dispositif lors des travaux avant remblaiement des ouvrages. Ce dernier donne lieu à l'établissement d'une attestation de mise en service. Pour toutes les installations existantes, le SPANC réalise la vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des ouvrages. Ce diagnostic est également à réaliser lors des ventes si le précédent est daté de plus de trois ans. Renseignements : 05 46 39 64 04.

À Royan, les réseaux d'assainissement s'adaptent à l'évolution de la ville

La Communauté d'agglomération Royan Atlantique va engager au mois d'octobre d'importants travaux d'assainissement au sud-est de Royan, entre le boulevard Frank-Lamy et la rue Ampère. Dotée d'un budget de 732 000 euros, cette opération est prévue pour durer quatre mois. Elle permettra de réhabiliter le réseau de collecte des eaux usées et de l'adapter au développement de l'urbanisation. Des déviations seront mises en place pour limiter la gêne occasionnée pendant le chantier.

En préparation depuis des mois, un chantier de grande ampleur s'apprête à démarrer au nord de la gare SNCF de Royan. Du 15 octobre 2015 à la mi-mars 2016, les réseaux d'assainissement collectif des eaux usées du boulevard Frank-Lamy et des rues Bel-Air, Emile-Gaboriau et André-Marie-Ampère vont être entièrement restructurés et réhabilités.

Dans ce secteur en pleine mutation, ces travaux sont rendus nécessaires par la construction de plusieurs nouvelles résidences de logements et la réalisation d'aménagements publics, de part et d'autre du boulevard Frank-Lamy et dans le quartier Marie-Yeuse. Ce développement de l'urbanisation nécessite une évolution des équipements publics existants, et notamment un renforcement du réseau d'assainissement. Le projet de travaux vise ainsi à augmenter la capacité d'évacuation des conduites, qui assurent le transfert des eaux usées de toute la partie sud-est de Royan vers le poste de refoulement « Le Prémoine », situé rue Ampère, à l'angle de la rue Gustave-Baudet.

Les volumes moyens d'eaux usées transférés par ces réseaux varient ici de 1 000 m³ par jour par temps sec à 4 000 m³ par jour par temps de pluie. Lors d'épisodes orageux, les volumes collectés provoquent des dysfonctionnements hydrauliques concentrés sur le boulevard Frank Lamy, pouvant aller jusqu'au débordement devant certaines propriétés privées. Ces constats ne sont pas nouveaux. Ils confirment le diagnostic sur le fonctionnement des réseaux réalisé par le service assainissement de la CARA, qui identifie ce secteur comme prioritaire pour les travaux de réhabilitation, en raison du défaut de pente et de la mauvaise étanchéité des conduites.

Cette opération sera de plus coordonnée avec le programme de travaux de voirie de la ville de Royan. Celui-ci prévoit en effet l'aménagement de pistes cyclables sur les rues Gaboriau et Ampère, dans la continuité de celles déjà réalisées rue Ampère

à la faveur d'un premier chantier d'assainissement mené en 2011 et 2012. Un rond-point ainsi qu'un arrêt de bus au carrefour des rues Ampère et Samuel-Besaçon complèteront l'intervention sur cette emprise. La coordination entre la ville de Royan et la CARA permettra ainsi de livrer un aménagement urbain complet sur cet axe passager, l'une des principales voies d'accès à la zone commerciale Royan 2.

Pour limiter au maximum la gêne occasionnée, ces travaux seront réalisés en plusieurs phases, avec l'objectif de maintenir le plus longtemps possible la circulation sur cet axe très fréquenté par les automobiles, les transports en commun et les piétons. En concertation avec la ville de Royan et l'association des commerçants de Royan 2, des déviations ponctuelles seront mises en place en fonction de l'avancée du chantier. L'accès aux commerces sera maintenu et fléché, et un itinéraire conseillé sera en place à l'entrée de la zone commerciale. Toutes les circulations des riverains, des piétons et des cyclistes seront également assurées durant les travaux.



CARA'MAG PRINTEMPS 2015

Mieux comprendre vos factures d'eau

Le territoire de la CARA compte près de 75 000 abonnés aux services de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Ce sont ceux qui financent, par leurs factures, la totalité des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement de ces deux services.

LE PRIX DE L'EAU HARMONISÉ.

Si le prix du service de l'assainissement collectif est identique sur tout le territoire, il existe en revanche plusieurs tarifications différentes pour l'eau potable, qui ont été fixées par les communes avant le transfert le 1^{er} janvier 2014 de cette compétence à la Communauté d'agglomération Royan Atlantique. Face à cette disparité de prix, les élus ont pris la décision de simplifier et d'homogénéiser la facture d'eau : une harmonisation à la baisse du prix a été ainsi appliquée à toutes les communes du territoire de la CARA, à l'exception de Royan, où le prix du mètre cube d'eau est aujourd'hui largement inférieur. Concrètement, la redevance est passée de 61 à 45 centimes par m³ d'eau pour la plupart des habitants du territoire, la ville de Royan enregistrant un léger hausse, à hauteur de 4 centimes par m³ sur 10 ans. D'ici 2025, Royan rejoindra les autres communes, qui verront ce prix revenir peu ou prou à son niveau actuel de 0,61 €/m³. Ce lissage permettra une mise à niveau progressive qui ne pénalisera aucune commune. Au cours de cette période, le Syndicat des eaux s'engage à réaliser sur notre territoire, un programme d'investissement d'environ 50 millions d'euros, supérieur au montant de la redevance qui lui sera reversé.

UNE OU DEUX FACTURES ?

Les habitants de certaines communes reçoivent deux factures distinctes pour l'eau potable et l'assainissement, quand ces deux services sont assurés par des entreprises différentes. La distribution d'eau potable est en effet prise en charge par trois exploitants : Véolia à Royan, la RESE (régie du Syndicat des eaux) à Corne-Écluse, Sablonceaux, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Romain-de-Benet et Saint-Romain-sur-Gironde ; et la Compagnie des Eaux de Royan (CER, filiale de Saur) dans les 29 autres communes du territoire. Un seul exploitant, la CER, assure par ailleurs le service de l'assainissement dans toutes les communes de la CARA.

COMMENT SE DÉCOMPOSE LA FACTURE ?

Pour l'eau potable comme pour l'assainissement, chaque facture comprend une part fixe (l'abonnement) et une part variable proportionnelle à la consommation, auxquelles s'ajoutent les taxes et redevances versées aux organismes publics. Les sommes perçues sont réparties entre la collectivité (pour le financement des investissements) et l'exploitant (pour la rémunération du service et l'entretien des équipements).

LA DISTRIBUTION DE L'EAU :

en 2015, sur le territoire de la CARA, le prix de l'eau potable s'élève en moyenne (abonnement et taxes comprises) à 1,88 €/m³ (avec un minimum de 1,53 €/m³ et un maximum de 2,01 €/m³).

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES :

sur la base habituelle de 120 m³ par abonné et par an, la part assainissement de la facture d'eau s'élève à 291,85 ETTC, ce qui représente 2,43 €/m³ TTC (chiffres 2015). Ce prix s'explique notamment par les investissements importants réalisés pour équiper le territoire d'infrastructures adaptées à la forte population estivale (tourisme et résidences secondaires), l'assainissement en zone littorale étant également soumis à des normes de rejets plus contraignantes.

ORGANISMES PUBLICS :

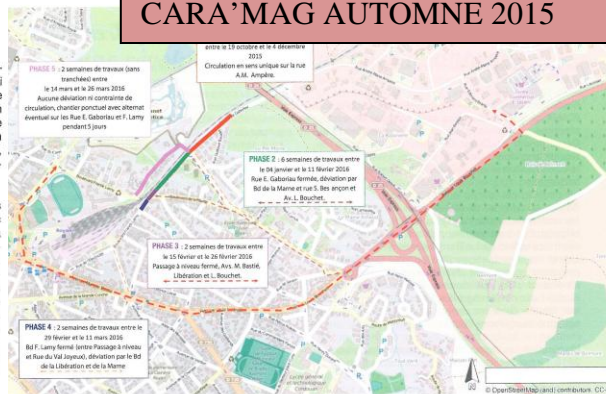
L'Agence de l'Eau Adour Garonne perçoit trois redevances. Deux sont relatives à l'eau potable (prélevement sur la ressource en eau et pollution). La troisième est destinée à la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées (pour les usagers raccordés ou raccordables à un réseau d'assainissement collectif).

PRIX MOYEN DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR

LE TERRITOIRE DE LA CARA

Sur le territoire de la CARA, le prix moyen de l'eau avec assainissement s'élève au final à 4,31 euros par mètre cube.

CARA'MAG AUTOMNE 2015



Un projet en cinq phases

- De mi-octobre à fin novembre 2015 : entoussement des réseaux d'éclairage public et de France Telecom et début de la pose des canalisations d'assainissement. Le boulevard Frank-Lamy sera fermé à la circulation. Entre le centre-ville de Royan et la zone commerciale Royan 2, les véhicules pourront continuer à circuler dans les deux sens en empruntant le boulevard de la Marne (mis à double sens) ainsi que la rue Samuel-Besaçon ou Gustave Baudet. La déviation sera indiquée depuis le rond-point du Caré et les rues Arago, d'Arsonval et Emile-Brany.
- Fin février 2016 : pose de la jonction du réseau entre les rues Gaboriau et Frank-Lamy. Le franchissement du passage à niveau sera interrompu et la rue Gaboriau fermée à la circulation. Une déviation sera mise en place depuis le rond-point du Caré, d'où le boulevard Frank-Lamy restera ouvert aux bus. Entre le centre-ville et la zone commerciale Royan 2, la circulation s'effectuera par la RN150 et les avenues Louis Bouchet, de la Libération et Maryse Bastié.
- Début mars 2016 : dernier tronçon de pose du réseau d'assainissement. Le boulevard Frank-Lamy sera fermé à la circulation entre la rue Emile-Gaboriau et l'avenue Maryse-Bastie. Une déviation sera mise en place par l'avenue de la Libération, la rue Samuel-Besaçon et le boulevard de la Marne.
- Courant mars 2016 : des travaux seront enfin réalisés sur Bel Air, mais sans ouverture de tranchée (réhabilitation à l'intérieur des canalisations). Les gênes pour la circulation seront quasi-négligeables.

Retrouvez toutes les informations du chantier sur le site www.agglo-royan.fr

Reprise des travaux d'assainissement à Royan

Après un mois d'interruption en décembre, les travaux de modernisation des réseaux de collecte des eaux usées au sud-est de Royan reprendront en janvier, pour une durée de trois mois. Cette opération de 732 000 euros permettra de réhabiliter 1 150 mètres de canalisations et d'adapter le réseau d'assainissement au développement de l'urbanisation.



■ De janvier à mi-février : la rue Émile-Gaboriau sera fermée à la circulation pendant la pose du réseau d'assainissement. Entre le centre-ville de Royan et la zone commerciale Royan 2, les véhicules pourront continuer à circuler dans les deux sens en empruntant le boulevard de la Marne (mis à double sens) ainsi que la rue Samuel-Besançon ou Gustave Baudet.

■ Fin février 2016 : pose de la jonction du réseau entre les rues Gaboriau et Franck-Lamy. Le franchissement du passage à niveau sera condamné et la rue Gaboriau fermée à la circulation. Une déviation sera mise en place depuis le rond-point du Carel pour accéder à la gare intermodale. Le boulevard Franck-Lamy restera ouvert aux bus. Entre le centre-ville et la zone commerciale Royan 2, la circulation se fera par la RN150 et les avenues Louis Bouchet, de la Libération et Maryse Bastié.

■ Début mars 2016 : dernier tronçon de pose du réseau d'assainissement. Le boulevard Franck-Lamy sera fermé à la circulation entre la rue Émile-Gaboriau et l'avenue Maryse-Bastie. Une déviation sera mise en place par l'avenue de la Libération, la rue Samuel-Besançon et le boulevard de la Marne. Des travaux seront enfin réalisés en mars 2016 sur la rue Bel Air, mais sans ouverture de tranchée (réhabilitation par l'intérieur des canalisations). Les gênes pour la circulation seront quasi-inexistantes.

➤ Retrouvez toutes les informations du chantier sur le site www.agglo-royan.fr

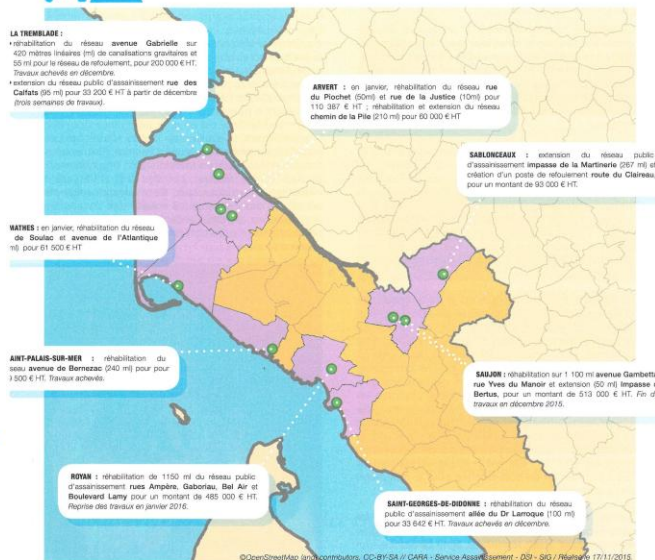
La station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer s'ouvre aux riverains

C'est le principal ouvrage d'épuration du territoire : la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer traite près de 70% des eaux usées de l'agglomération Royan Atlantique. Quatorze communes y sont raccordées : Arvert, Breuille, Challevette, l'Éguille-sur-Seudre, Etaules, Les Mathes, Mornac-sur-Seudre, Médis, Royan, Saint-Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon et Vaux-sur-Mer. D'une capacité de 175 000 équivalents habitants, cet équipement peut traiter jusqu'à 25 000 mètres cubes d'eaux usées par jour, soit un volume global compris entre 4,5 et 5 millions de mètres cubes chaque année. Il est complété en été par la station d'épuration de La Palmyre, mise en service en 2008 et dotée d'une capacité de 52 000 équivalents habitants. Le 27 octobre, une visite de la station de Saint-Palais était organisée pour les riverains du lotissement Les Palmiers, qui ont pu découvrir

son fonctionnement ainsi que différents dispositifs de désodorisation installés en 2012 pour 2 millions d'euros.



Les investissements se poursuivent pour étendre le réseau public d'assainissement. Revue de chantiers.



LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012, la participation pour le financement de l'assainissement collectif remplace la participation pour le raccordement à l'égout (PRE). Elle est perçue auprès de tous les bénéficiaires de permis de construire ou d'aménager soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement, ce qui soit pour une construction neuve, une extension ou un aménagement produisant des eaux usées supplémentaires. Les propriétaires d'un immeuble ancien se raccordant au réseau d'assainissement sont aussi assujettis à la PFAC. Cette participation s'élève à 1000 euros par logement, par tranche de 150 mètres carrés de plancher pour les restaurants, hôtels, cliniques, par tranche de 10 emplacements pour les campings ou par une unité professionnelle (bureau, atelier, commerces...). Elle est perçue pour tenir compte de l'économie réalisée par les propriétaires à qui le raccordement au réseau public d'assainissement évite l'installation, l'entretien ou la mise aux normes d'un système d'assainissement non collectif.

➤ Différentes visites de la Station d'Épuration de Saint-Georges-de-Didonne ont été effectuées par des scolaires.

➤ Site internet de la CARA, téléchargements des documents assainissement :

- les RPQS : 728 fois le 2011, 619 fois le 2012, 195 fois le 2013 et 156 fois le 2014
- les synthèses des RPQS : 519 fois la 2012, 349 fois la 2013 et 111 fois la 2014
- règlements de service : 1 149 fois pour le collectif et 1 079 fois pour l'ANC
- schéma de branchement au réseau public d'assainissement : 2 390 fois
- guide d'entretien de l'ANC : 1 804 fois
- note d'information de l'ANC : 316 fois
- dossier de Demande d'Installation d'un Dispositif d'ANC : 400 fois
- demande de diagnostic ANC lors d'une vente : 126 fois
- liste 2015 des entreprises de la charte ANC : 74 fois
- liste 2015 des bureaux d'études de la charte ANC : 135 fois

➤ Mise à disposition du public de plusieurs dépliants :



D) Synthèse

L'Agglomération Royan Atlantique est compétente en matière d'assainissement sur les 34 communes qui la composent. Ce service a en charge à la fois l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.

Assainissement Collectif :

La gestion du réseau public d'assainissement et des ouvrages d'épuration a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan (CER).

Le réseau d'assainissement est formé par 953 km de canalisations (713 km en gravitaire et 240 km en refoulement).

Il y a **393 postes de refoulement** dont 204 sont télésurveillés.

Le traitement des eaux usées ainsi collectées est effectué par :

- 5 stations d'épuration,
- 2 unités semi-collectives,
- 12 lagunes,
- 4 filtres plantés de roseaux,
- 1 filtre à sable.

Seules 2 communes ne disposent pas en 2015 de l'assainissement collectif (Corme-Écluse et Saint-Romain-sur-Gironde).

La capacité épuratoire totale est de 326 755 Équivalents Habitants.

93 % des habitations de la CARA sont desservies par un réseau public soit 76 378 abonnés.

Il y a eu 5,8 **millions de m³ d'eaux usées épurées** par les différentes unités de traitement.

9 714 tonnes de boues ont été valorisées par épandage agricole (2 759 TMS).

Le prix du service est fixé par le contrat d'affermage pour la part du délégataire soit 56,30 € HT / an pour la partie fixe et 0,6092 € HT / m³ pour la partie variable.

La **part de la collectivité** est fixée par délibération du Conseil Communautaire et représente **65,95 € HT / an en partie fixe et à 0,3480 € HT / m³** pour la partie variable.

Soit **un prix total assainissement pour 120 m³ de 291,95 € TTC** (agence de l'eau incluse) soit **2,43 € TTC / m³.**

Assainissement Non Collectif :

5 788 habitations disposent d'une installation d'Assainissement Non Collectif.

Le Service Public Assainissement Non Collectif a vérifié, en 2015, le respect de la réglementation pour 201 projets et a **contrôlé la bonne exécution des travaux de 128 installations neuves.**

D'autre part, le **bon fonctionnement de 710 installations existantes a été vérifié dont 138 dans le cadre de ventes immobilières.**

Ces services donnent lieu à **des redevances d'un montant de 90 € pour le contrôle du neuf et de 50 € pour le diagnostic de l'existant.**

Avenir :

Le service va poursuivre ses travaux d'extension et de réhabilitation du réseau public d'assainissement, la lutte contre les odeurs et les entrées d'eaux parasites dans le réseau ainsi que l'amélioration des équipements existants. Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées et les zonages seront révisés.

Les diagnostics des ANC existants seront poursuivis notamment dans les secteurs ostréicoles et la périodicité des futurs passages sera définie.

Accueil et information des usagers :

* Agglomération Royan Atlantique - Service Assainissement

107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex – Tél. : **05.46.22.19.20.**

Tél. Assainissement Collectif : 05.46.39.64.00.

Tél. Service Public Assainissement Non Collectif : 05.46.39.64.04.

Accueil téléphonique et dans les locaux du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30.

* Compagnie des Eaux de Royan

13 rue Paul-Émile Victor – 17640 VAUX-SUR-MER Tél. : **05.81.31.85.01.**

Service d'astreinte téléphonique 7j/7 et 24h/24 pour toutes les urgences **Tél. : 05.81.91.35.02.**

E) Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2016
CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³** (1,91 € pour l'eau potable et 1,98 € pour l'assainissement collectif).
La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2015, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 257 M€ dont 212 M€ en provenance de la facture d'eau.

* En 2014, la redevance prélèvement collectivités représentait environ 13 % des redevances totales mais 2015 est une année de transition avec la suppression des acomptes sur cette redevance.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?
(valeurs pour 100 € perçus)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin Adour-Garonne, ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2015 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 12 nouvelles stations d'épuration de plus de 2000 Équivalents Habitants (EH) ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 127 000 EH.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 124 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 47 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 6 nouveaux Plans d'Actions Territoriaux (PAT) ont été validés en 2015 dont 5 autour de captages « Grenelle » (Gimone, Arnoult, Chancelée, Coulonge-St Hyppolyte et Civray) permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation et mise en place des plans d'action).

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2015, près de 36 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 56 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2015, plus de 80 % des investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau dont l'état est jugé dégradé.
- La réduction des pollutions a ainsi porté en 2015 :
 - sur plus de 1 740 tonnes de DCO*
 - sur près de 2,4 tonnes de substances dangereuses.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 34 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 35 projets de solidarité ont été soutenus dans 19 pays différents.

* Demande Chimique en Oxygène.

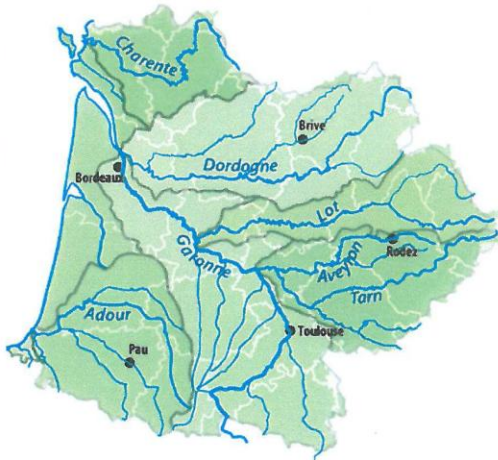


Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral de 420 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4
Tél. 0561363738
Fax 0561363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AEGM) © avril 2016, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ 2016

→ **QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES AGENCES DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE





ASSAINISSEMENT COLLECTIF

↪ 76 378 abonnés soit 93 % des habitations.



↪ 953 km de canalisations (713 km en gravitaire et 240 km de refoulement).

↪ 393 postes de refoulement dont 204 sont télésurveillés.



↪ Réseau de type séparatif, il ne reçoit que les eaux usées et en aucun cas les eaux pluviales.



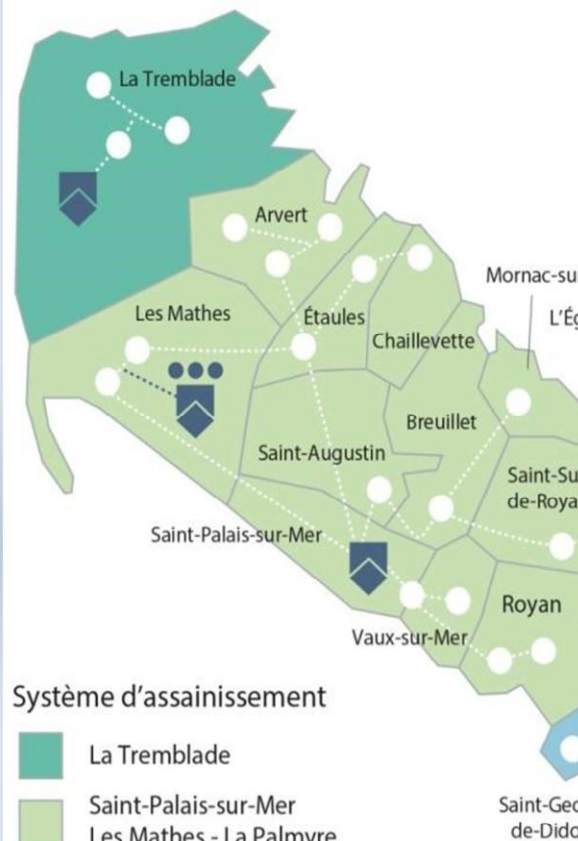
★ 5 Stations d'Épuration (STEP) : *Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre (fonctionnement estival), Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes.*

★ 2 unités semi-collectives : *L'Éguille-sur-Seudre/ Les Métairies et Semussac/Puyrenaud.*

★ 12 lagunes : *Arces-sur-Gironde, Barzan/Bourg, Barzan/Plage, Brie-sous-Mortagne/Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes/Les Bretons, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet et Talmont-sur-Gironde.*



Carte des équipements Agglomération



Système d'assainissement

- La Tremblade
- Saint-Palais-sur-Mer
Les Mathes - La Palmyre
- Saint-Georges-de-Didonne
- Cozes
- Assainissement non collectif

- Station d'épuration des eaux usées
- Fonctionnement estival uniquement
- Station d'assainissement semi-collectif
- Station de lagunage
- Filtre à sable
- Filtres plantés de roseaux

★ 4 Filtres Plantés de roseaux : *Floirac/Mageloup, Sablonceaux, Sablonceaux/Toulon-Chez C...*

★ 1 Filtre à sable : *Sablonceaux*



BILAN FINANCIER

Prix pour la collecte et le traitement des Eaux Usées :
2,1735 € TTC / m³ (au 1^{er} janvier 2015 sur une base de 120 m³ hors redevance Agence de l'Eau)

↳ Les recettes :

Surtaxe Assainissement :	6 534 061 €
Participation au Raccordement à l'Égout :	987 175 €
Traitement des matières de vidange :	7 180 €
Primes pour épuration :	417 123 €
Autres :	1 779 €

↳ Les dépenses (Travaux) :

Programmation **2015** : 2 551 000 € HT
Programmation **2016** : 2 166 300 € HT

FAITS MARQUANTS

- ★ Lancement de l'étude de révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la CARA.
- ★ Début des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans la zone ROYAN 2 (rues Ampère, Bel Air et Gaboriau)



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Si la parcelle n'est pas desservie par le réseau collectif, alors l'habitation doit être équipée d'un système d'assainissement non collectif (S.N.C.) en fonctionnement et correcte.

5 788 habitations sont concernées.

Les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif « SPANC » :

- l'examen de la conception et l'exécution pour les installations neuves
- la vérification périodique des installations existantes et l'entretien pour les installations existantes
- la vente de matériel et de produits.

↳ Quelques chiffres :

- 128 nouvelles installations
- 710 diagnostics de fonctionnement
- 2 redevances pour service de contrôle
- 90 € pour le contrôle des installations neuves
- 50 € pour la vérification des installations existantes.



★ Agglomération

107 avenue de Rochefort

Tél : 05 46 22 19 20 www.agglo-royan.fr

★ Compagnie de

13 rue Paul-Émile Victor

Tél : 05.81

Urgences et dépannages (24h)